

RÉACTUALISATION DU SCHÉMA RÉGIONAL DES MANDATAIRES JUDICIAIRES ET DES DÉLÉGUÉS AUX PRESTATIONS FAMILIALES



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*



DIAGNOSTIC TERRITORIAL LANDES ET PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

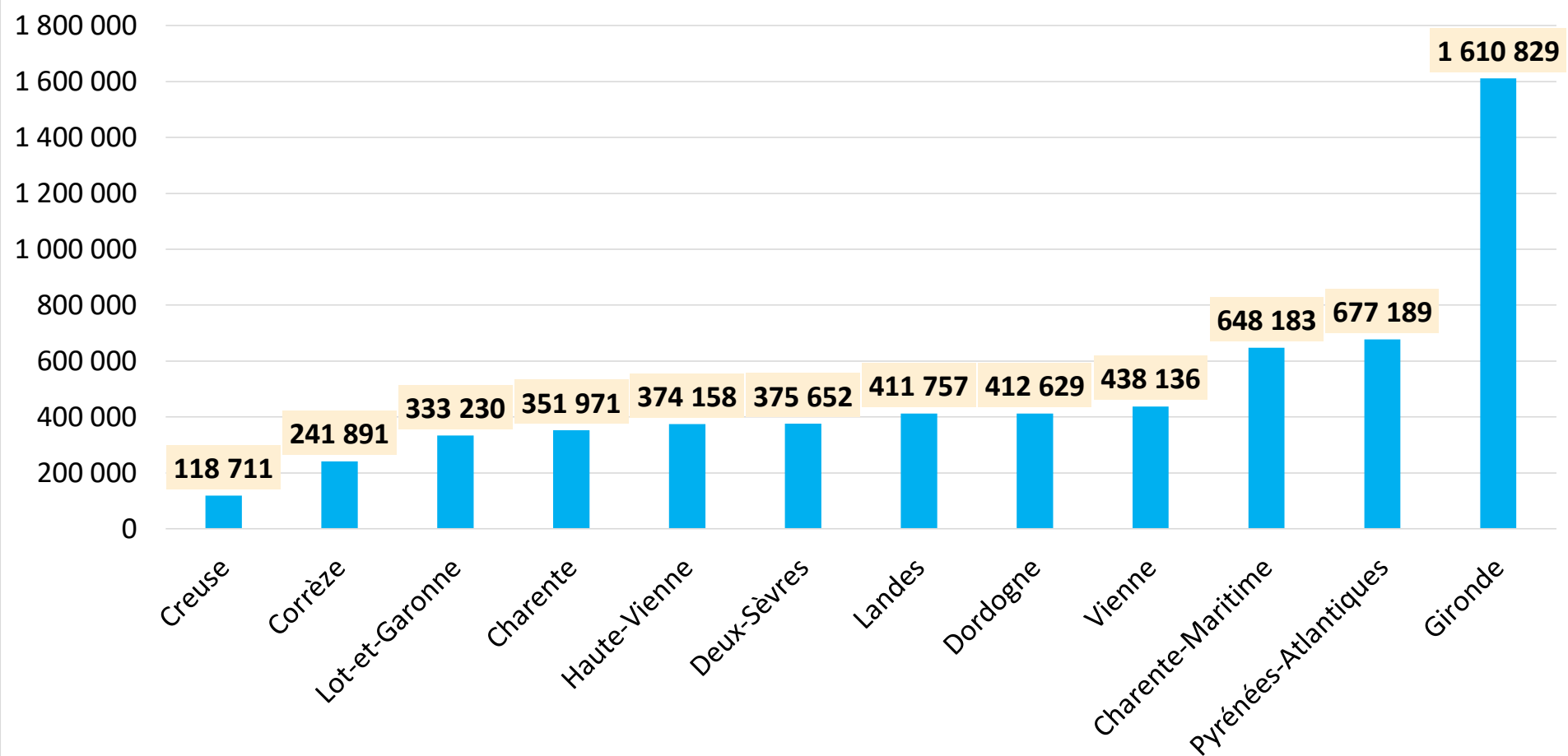
Salies-de-Béarn, le 16 mai 2019



Direction régionale et départementale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale
Nouvelle-Aquitaine

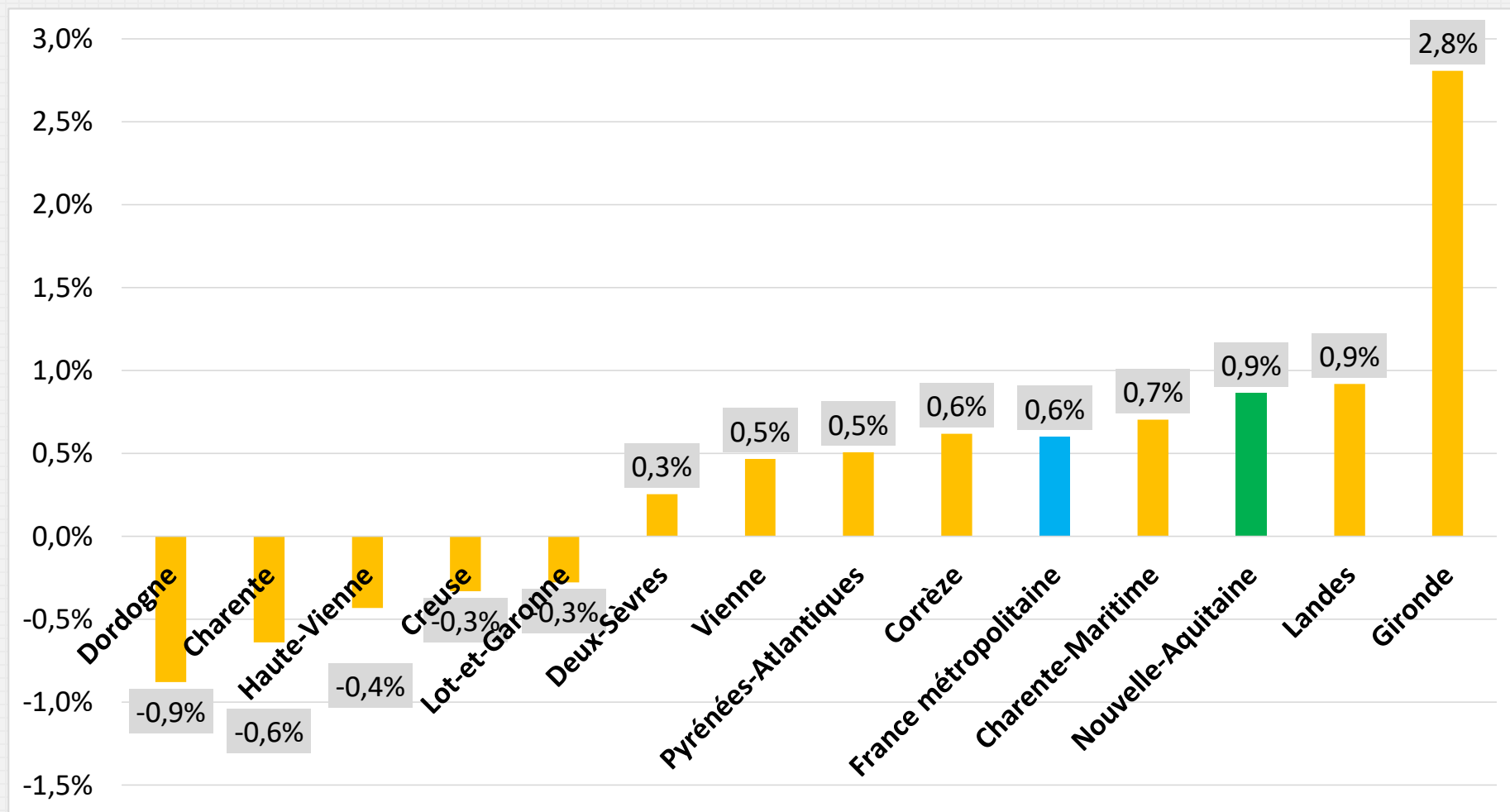
PANORAMA SOCIODÉMOGRAPHIQUE

6 millions d'habitants en Nouvelle-Aquitaine



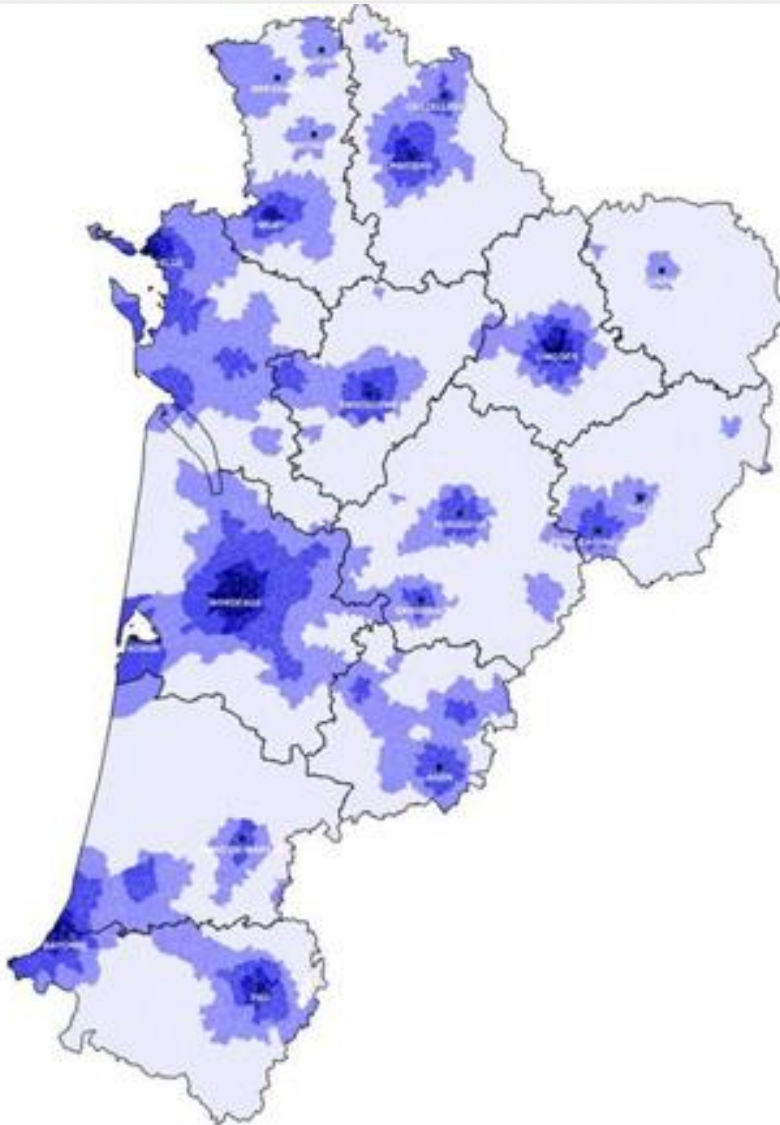
PANORAMA SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Une croissance démographique régionale de près de 1% annuelle

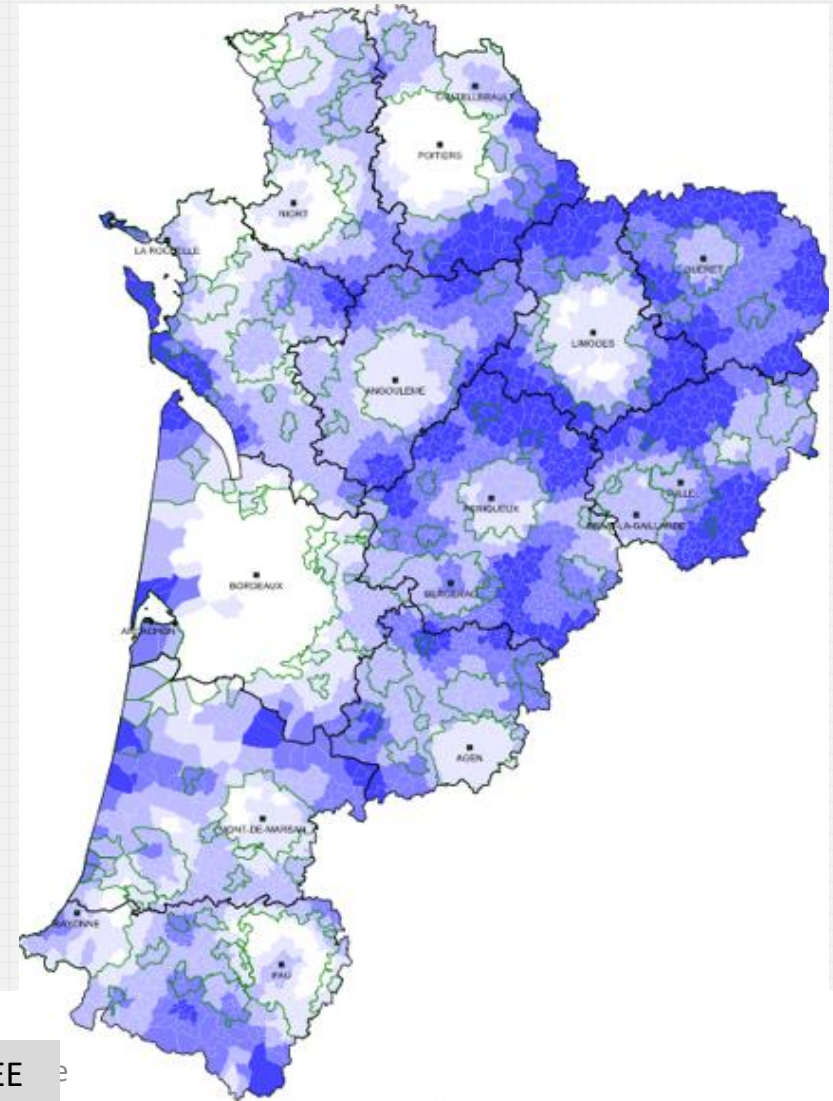


PANORAMA SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Densité de la population

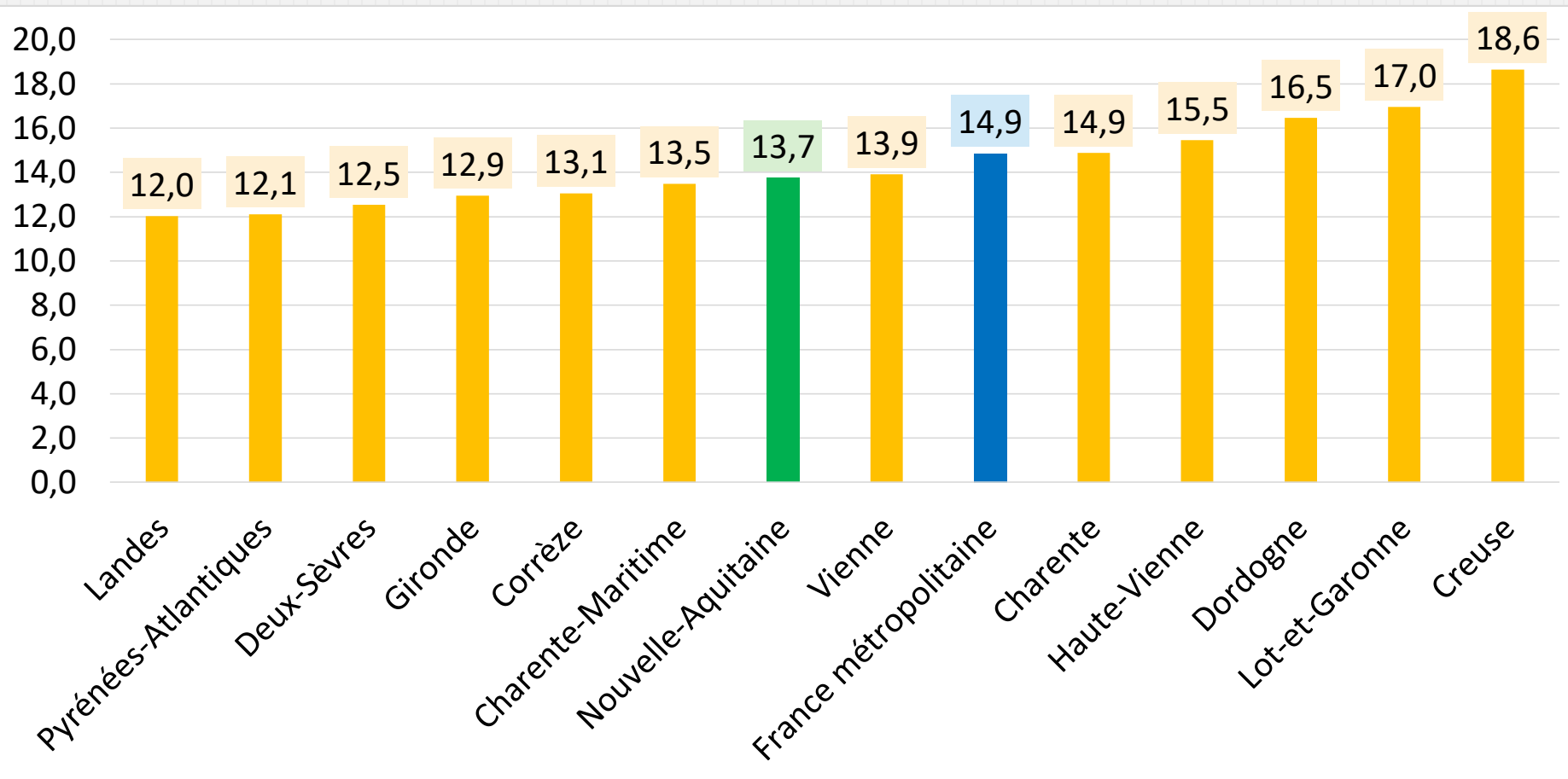


Indice de vieillissement



PUBLICS VULNERABLES

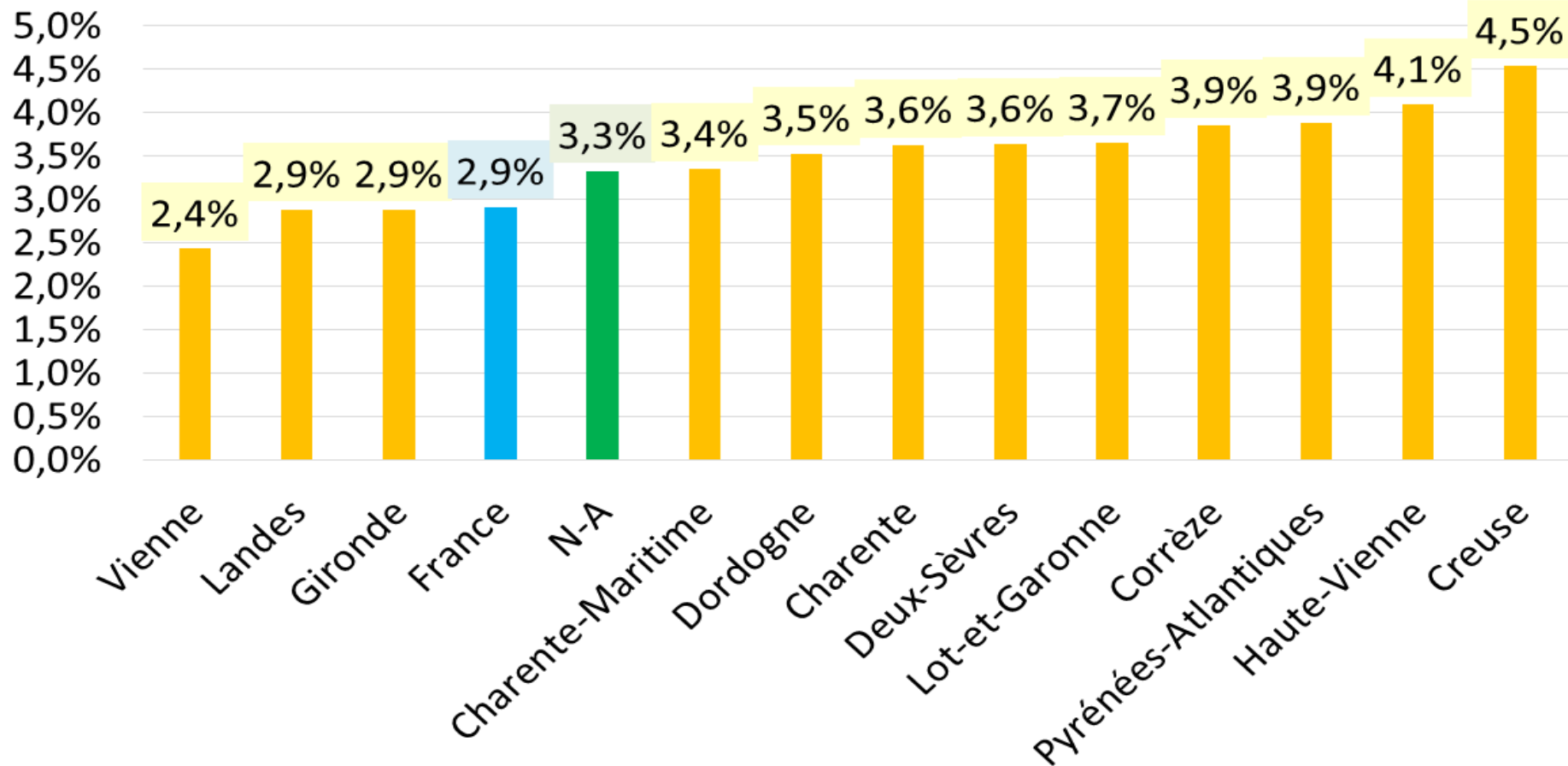
Près de 14% des habitants de Nouvelle-Aquitaine vivent en dessous du seuil de pauvreté



PUBLICS VULNERABLES

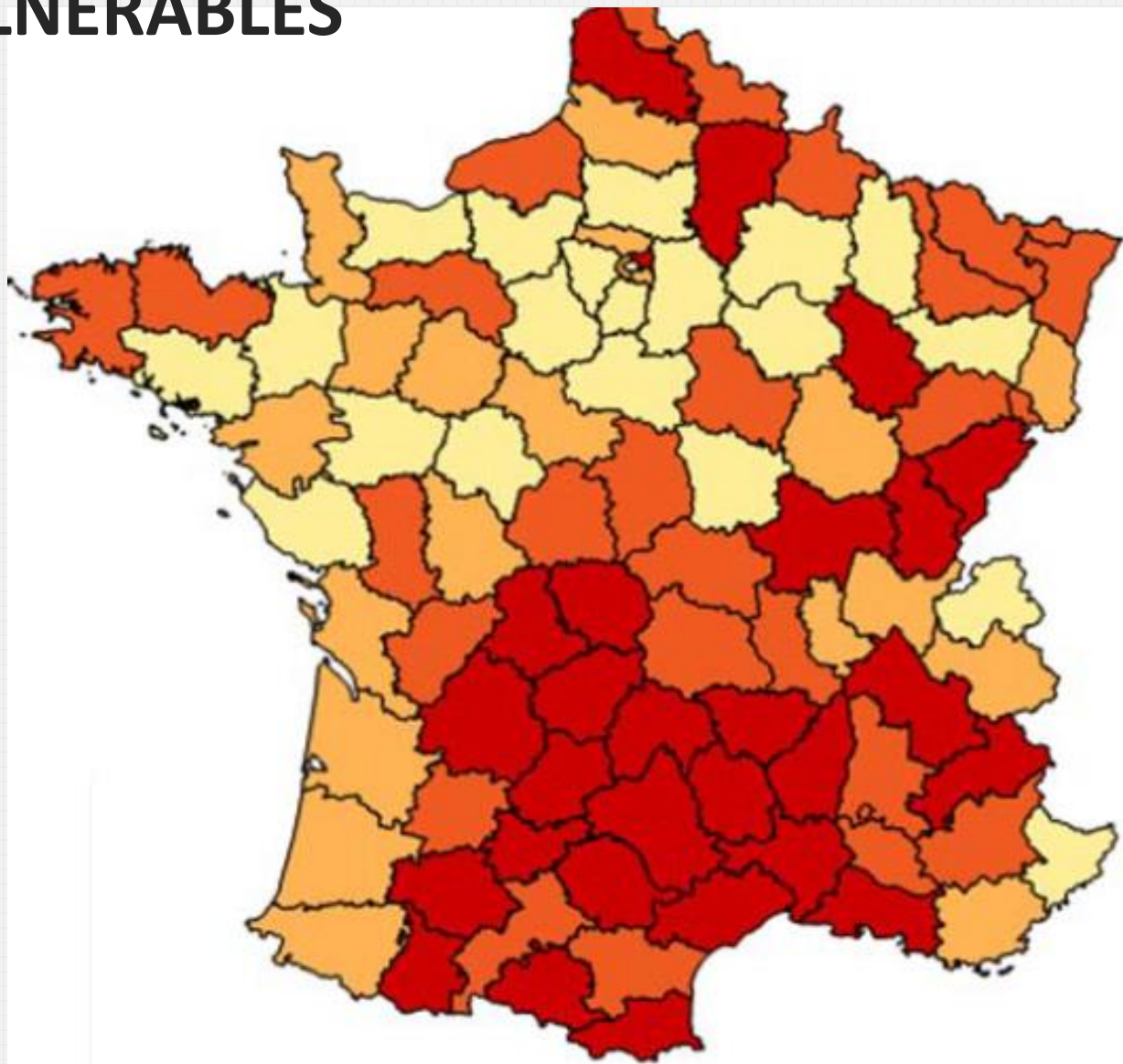
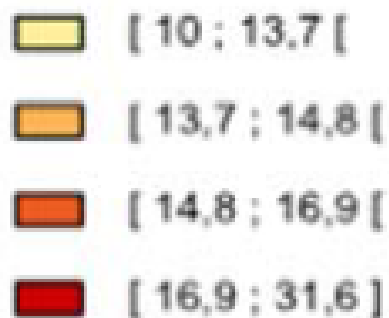
115 000 adultes allocataires de l'AAH

Un nombre d'allocataires en augmentation régulière (+5%) en 2 ans



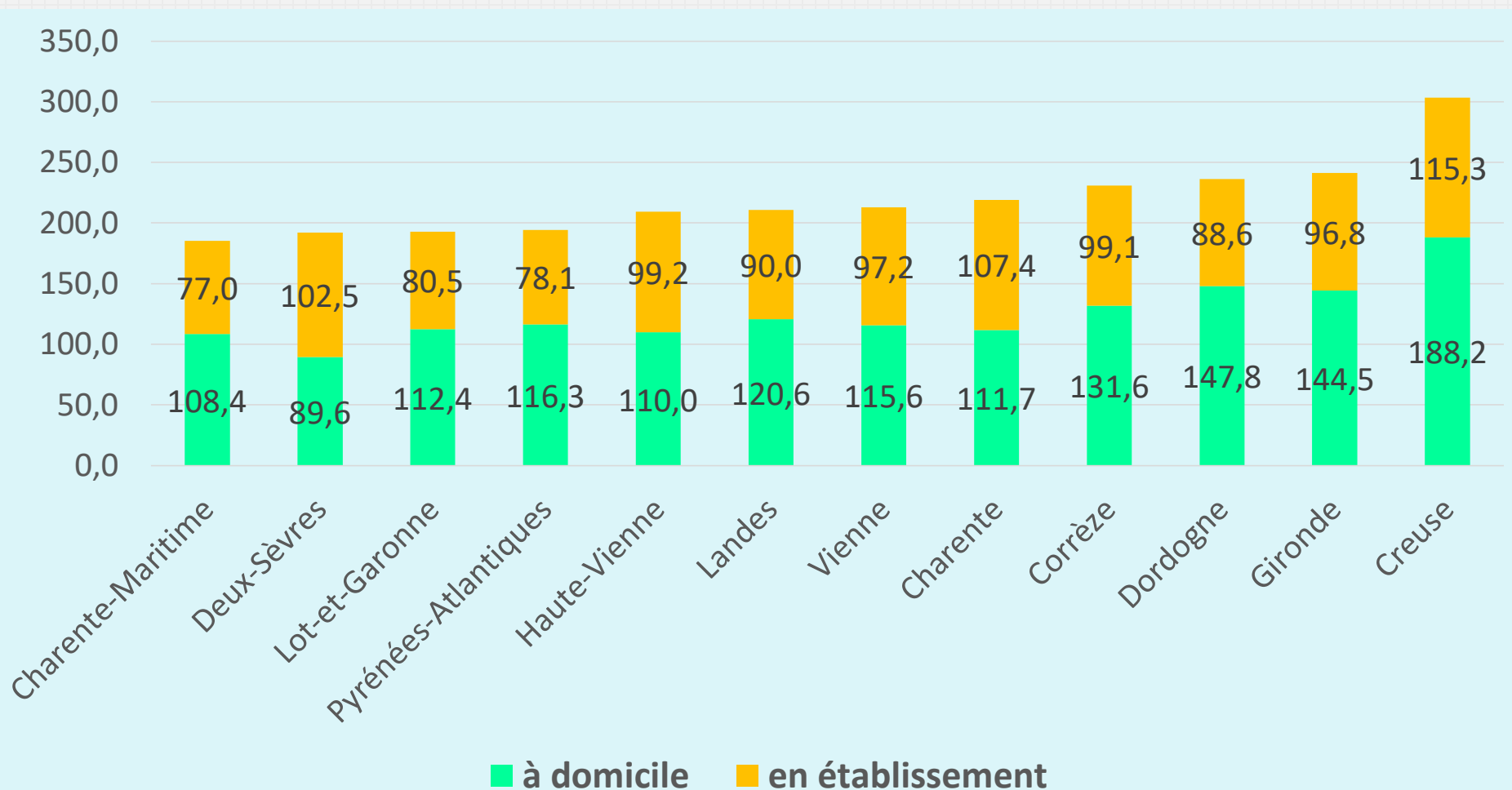
PUBLICS VULNÉRABLES

Personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile et déclarant des limitations cognitives



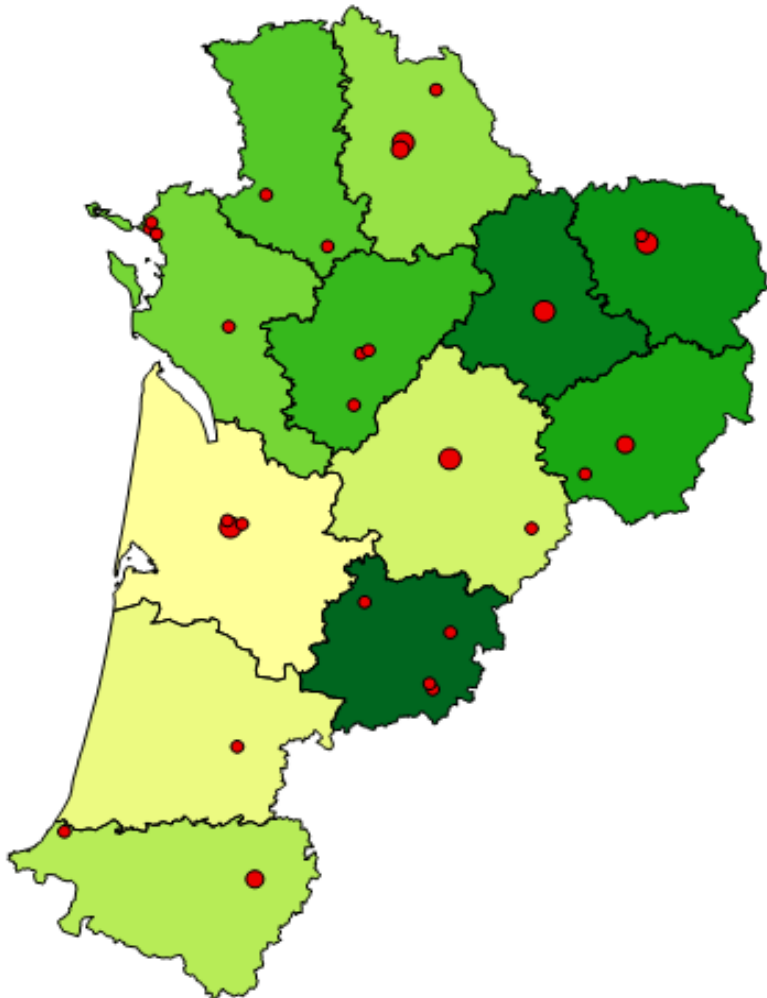
PUBLICS VULNERABLES

140 000 ALLOCATAIRES DE L'APA EN NOUVELLE-AQUITAINE,
SOIT UNE PERSONNE ÂGÉE DE 75 ANS ET PLUS SUR 5



OFFRE MJPM EN NOUVELLE-AQUITAINE

SERVICES MANDATAIRES

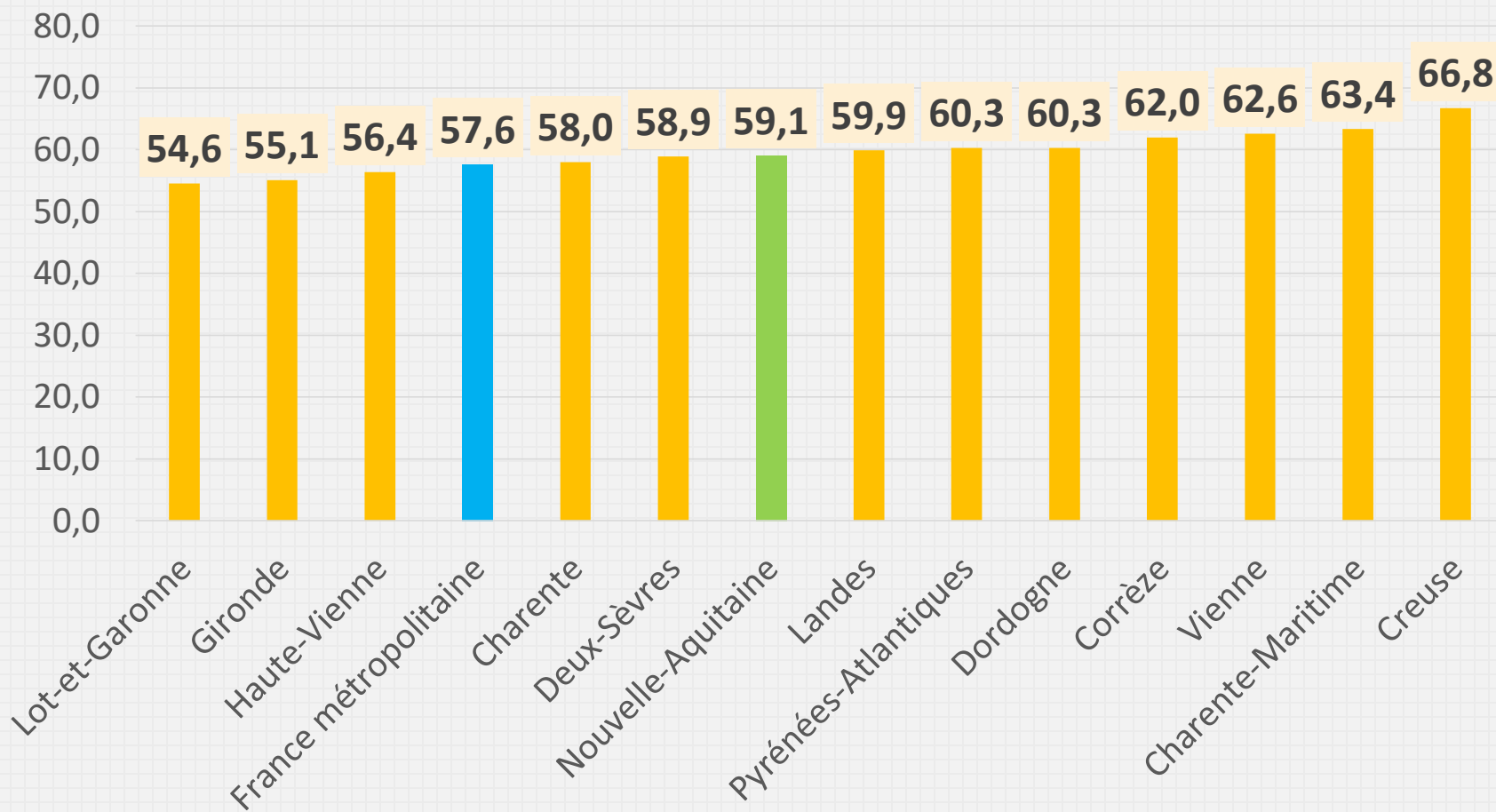


42 services mandataires
à la protection des
majeurs

(entre 1 et 6 services par
département)

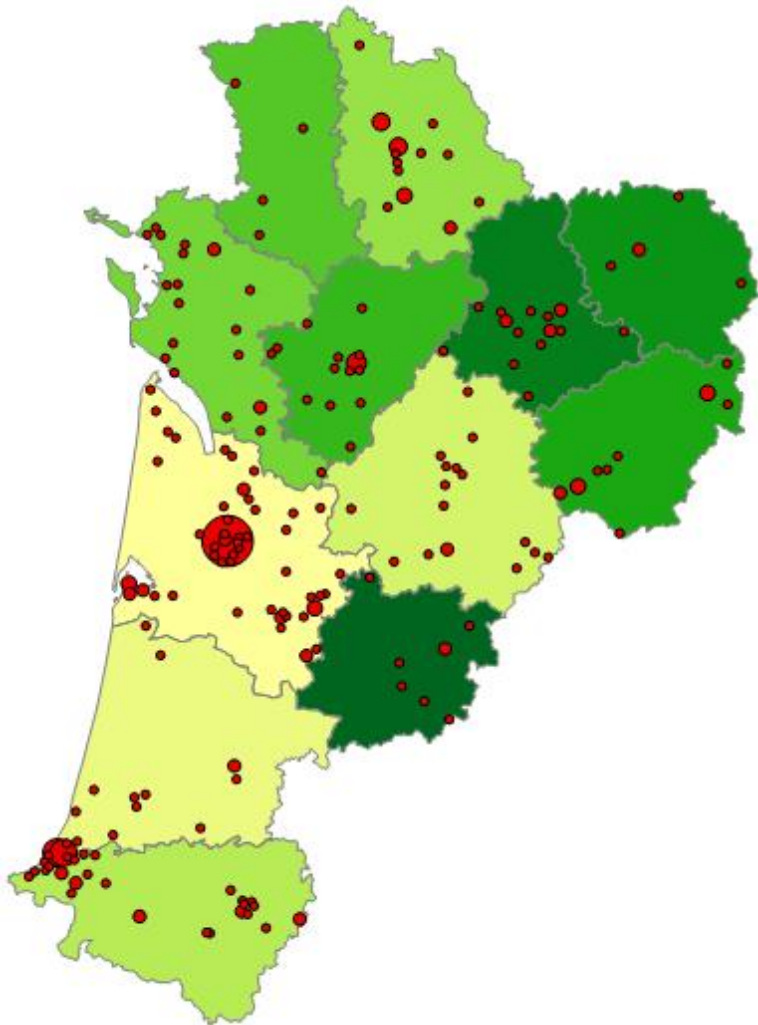
18 services sont
également agréés
comme délégués aux
prestations familiales

NOMBRE MOYENS DE MESURES SUIVIS PAR MJPM DANS LES SERVICES MANDATAIRES



OFFRE MJPM EN NOUVELLE-AQUITAINE

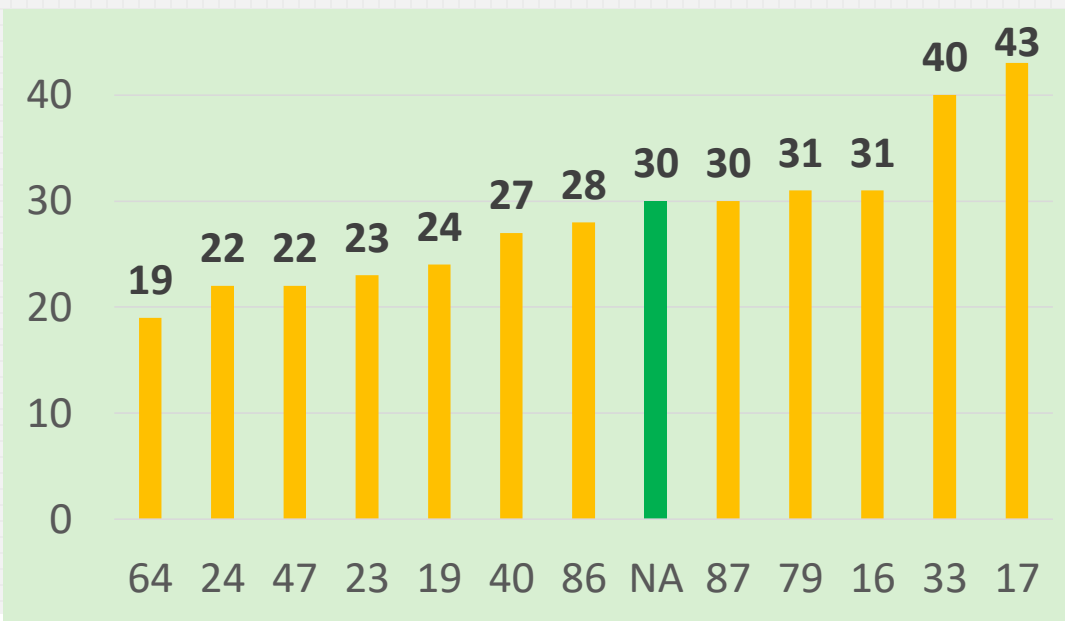
MANDATAIRES INDIVIDUELS



En 2018, 326 **mandataires individuels** exercent en Nouvelle-Aquitaine répartis de façon inégale sur le territoire régional.

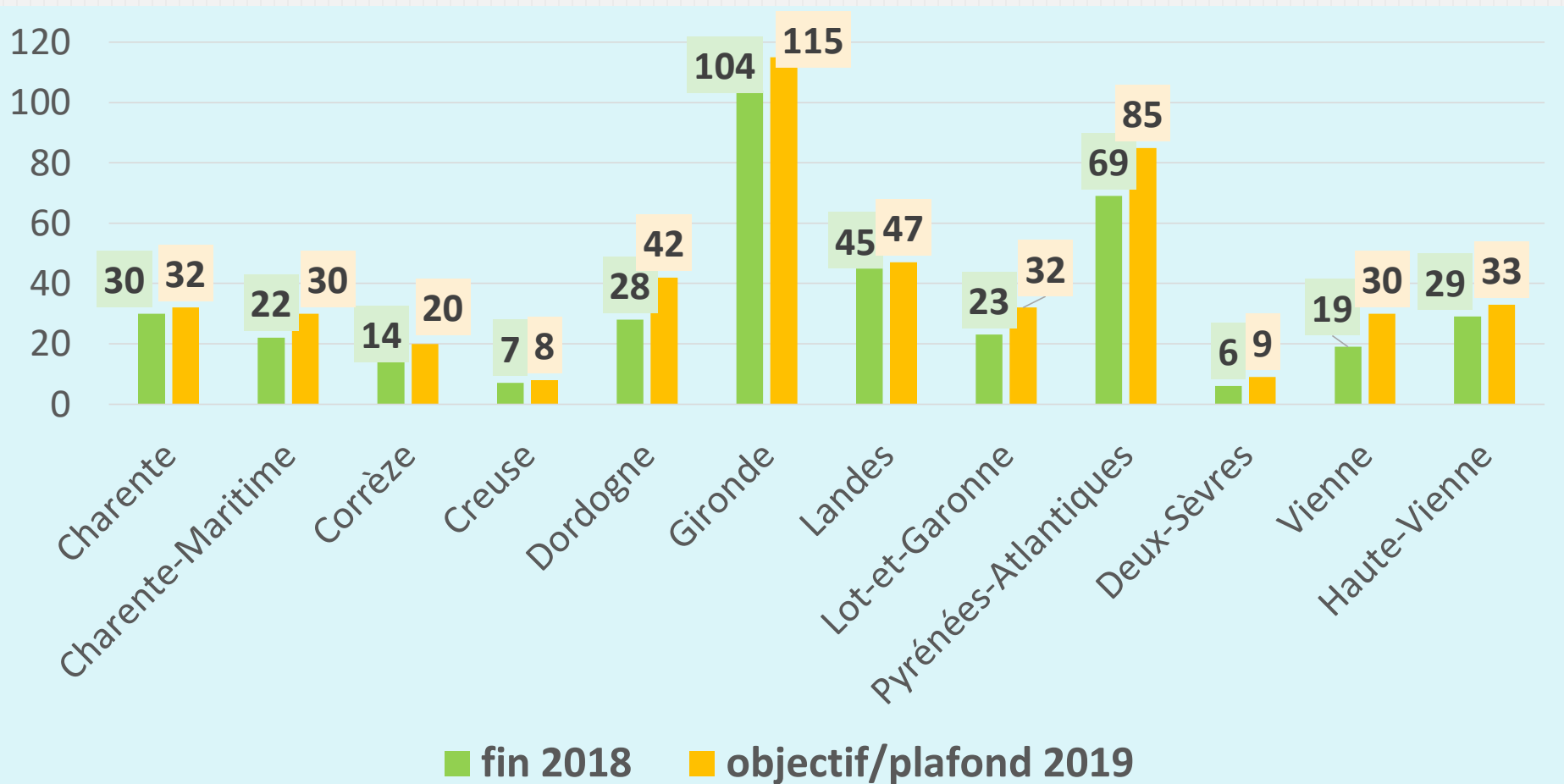
Le quart de ces mandataires sont inscrits sur plusieurs départements.

NOMBRE MOYEN DE MESURES PAR MANDATAIRE INDIVIDUEL



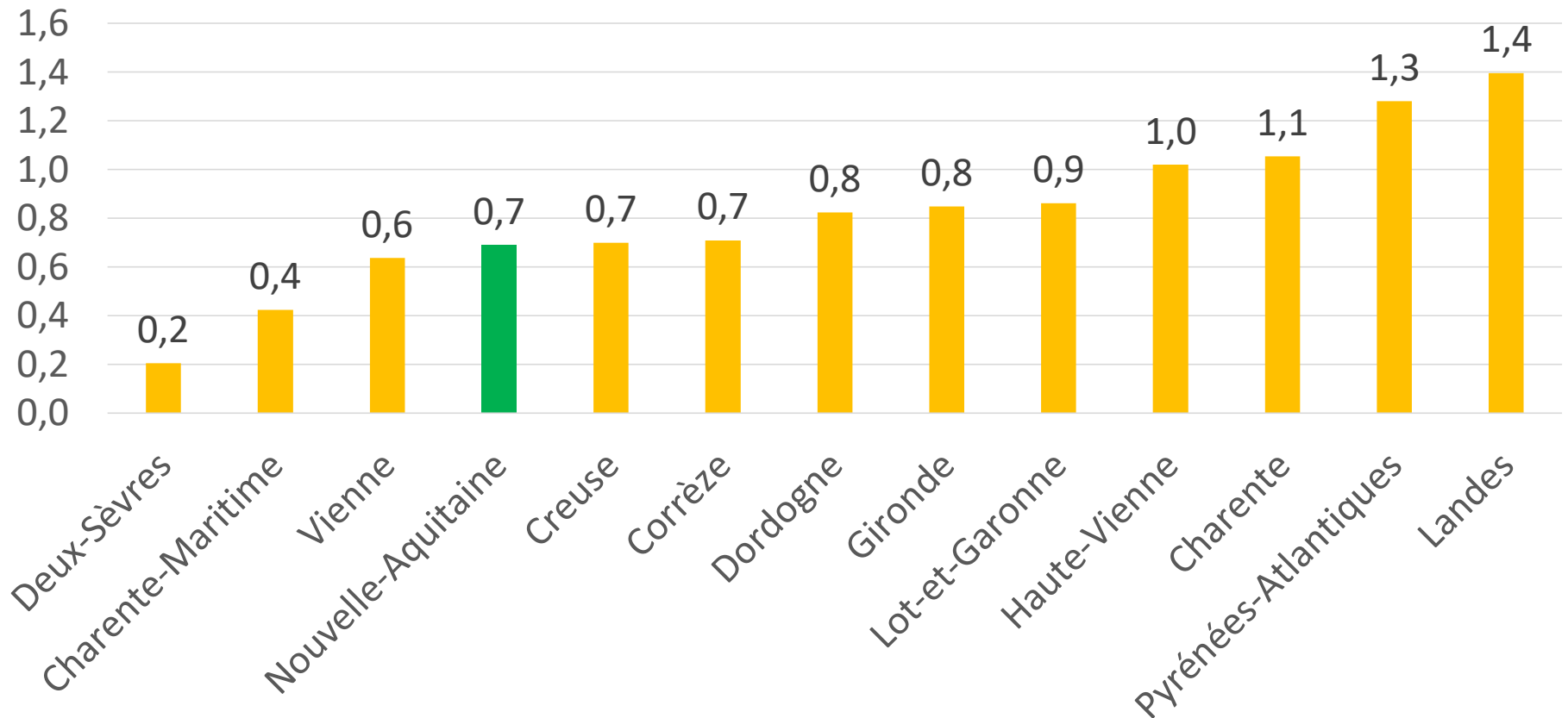
L'OFFRE MJPM EN NOUVELLE-AQUITAINE

MANDATAIRES INDIVIDUELS



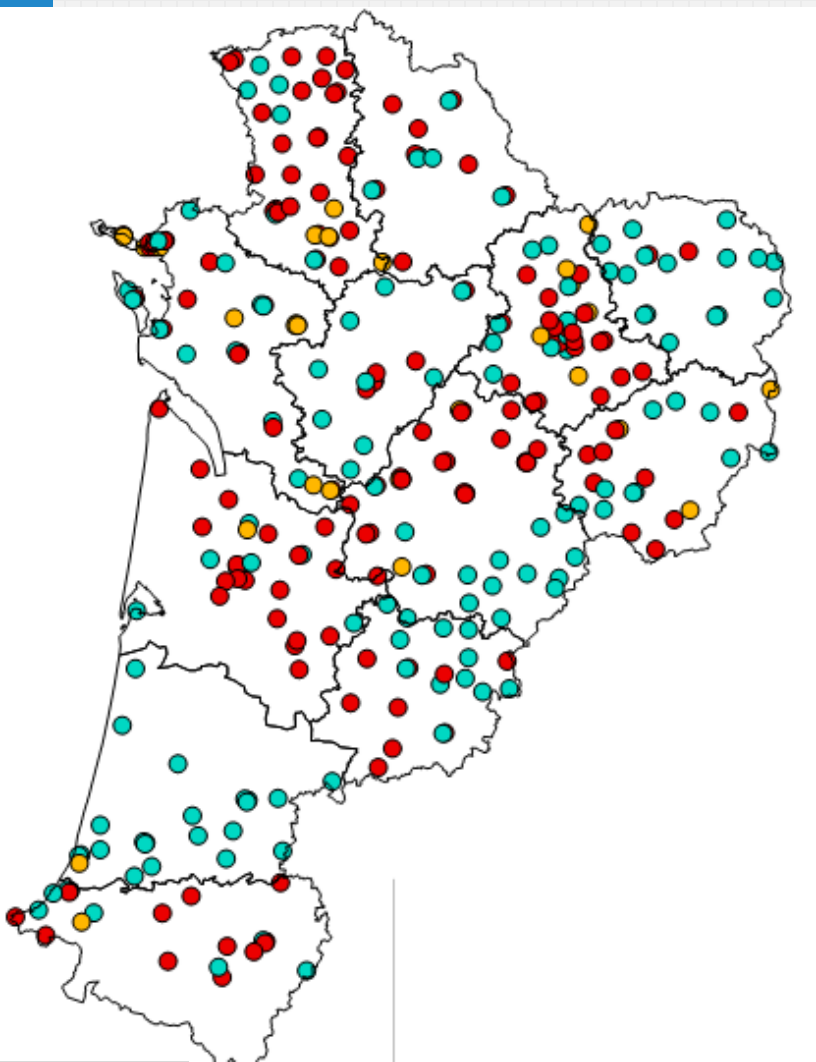
L'OFFRE MJPM EN NOUVELLE-AQUITAINE

Nombre de mandataires individuels
pour 10 000 habitants de 18 ans et plus



OFFRE MJPM EN NOUVELLE-AQUITAINE

LES PRÉPOSÉS D'ÉTABLISSEMENT

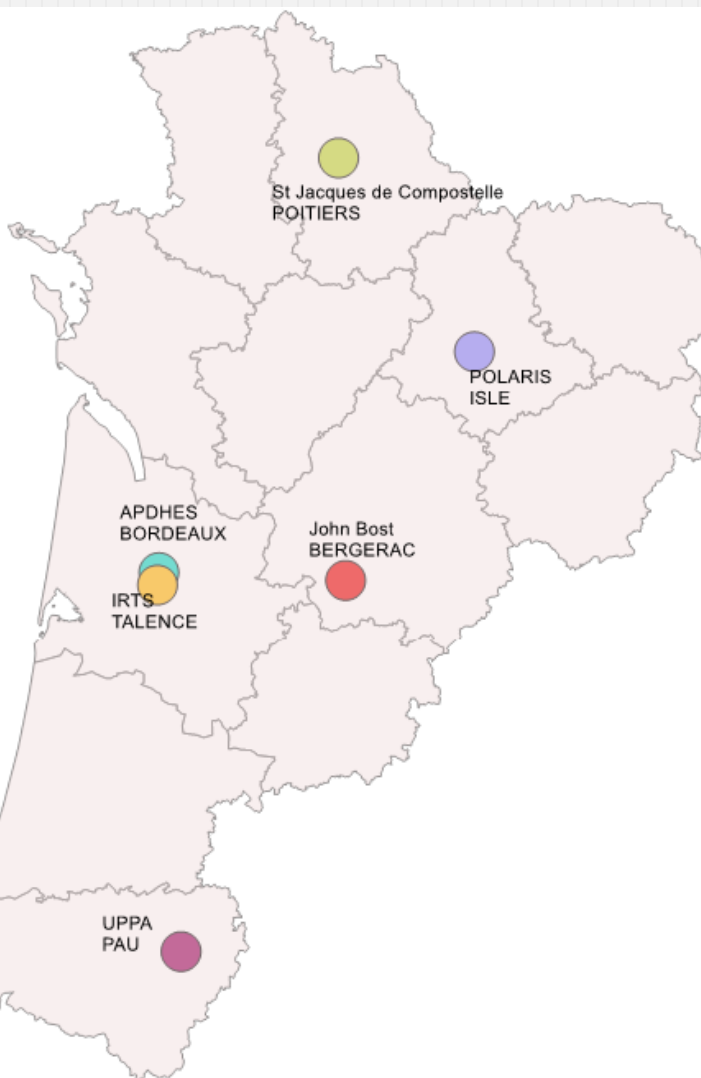


- Etablissements soumis à l'obligation et ayant un préposé
- Etablissement soumis à l'obligation mais n'ayant pas de préposé
- Etablissement non soumis à l'obligation mais ayant un préposé

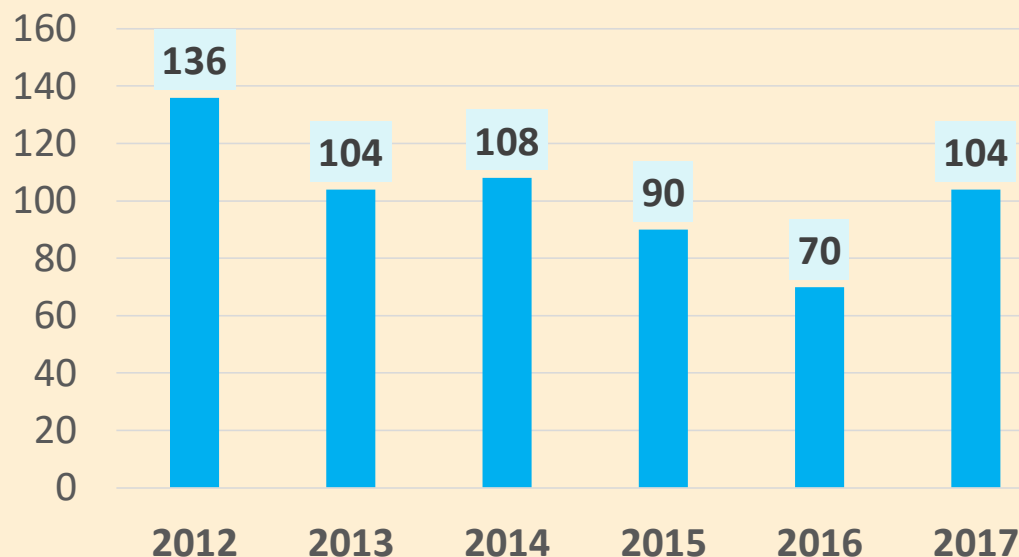
Près de 200 établissements bénéficient de la présence d'un préposé
56% des structures médico-sociales concernées par l'obligation ne sont pas couvertes

LA FORMATION AU CNC EN NOUVELLE-AQUITAINE

6 CENTRES DE FORMATION AU CNC EN NOUVELLE-AQUITAINE



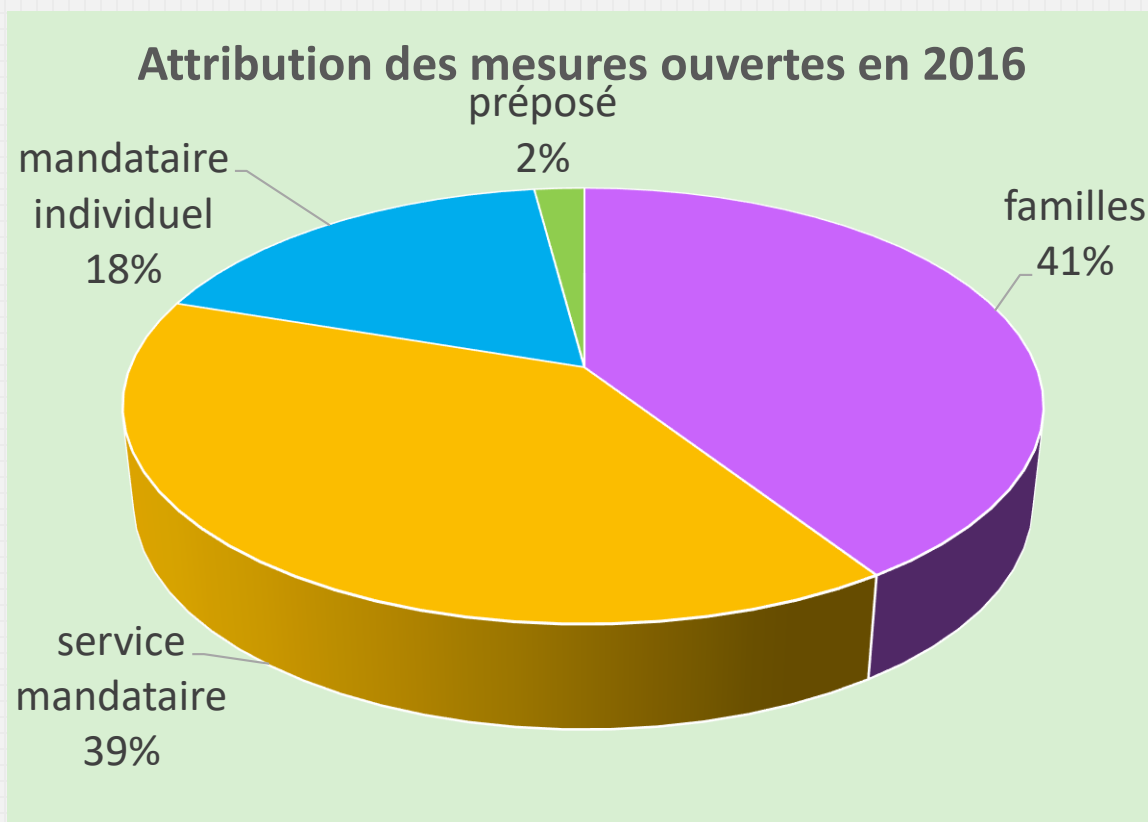
Nombre de CNC délivrés en Nouvelle-Aquitaine



Plus de 600 CNC délivrés entre 2012 et 2017

LES MESURES DE PROTECTION

En 2016, **9300 ouvertures** de mesures de protection en Nouvelle-Aquitaine, **+2,5% par rapport à 2015** contre 1% au niveau national



Part des mesures confiées aux familles :

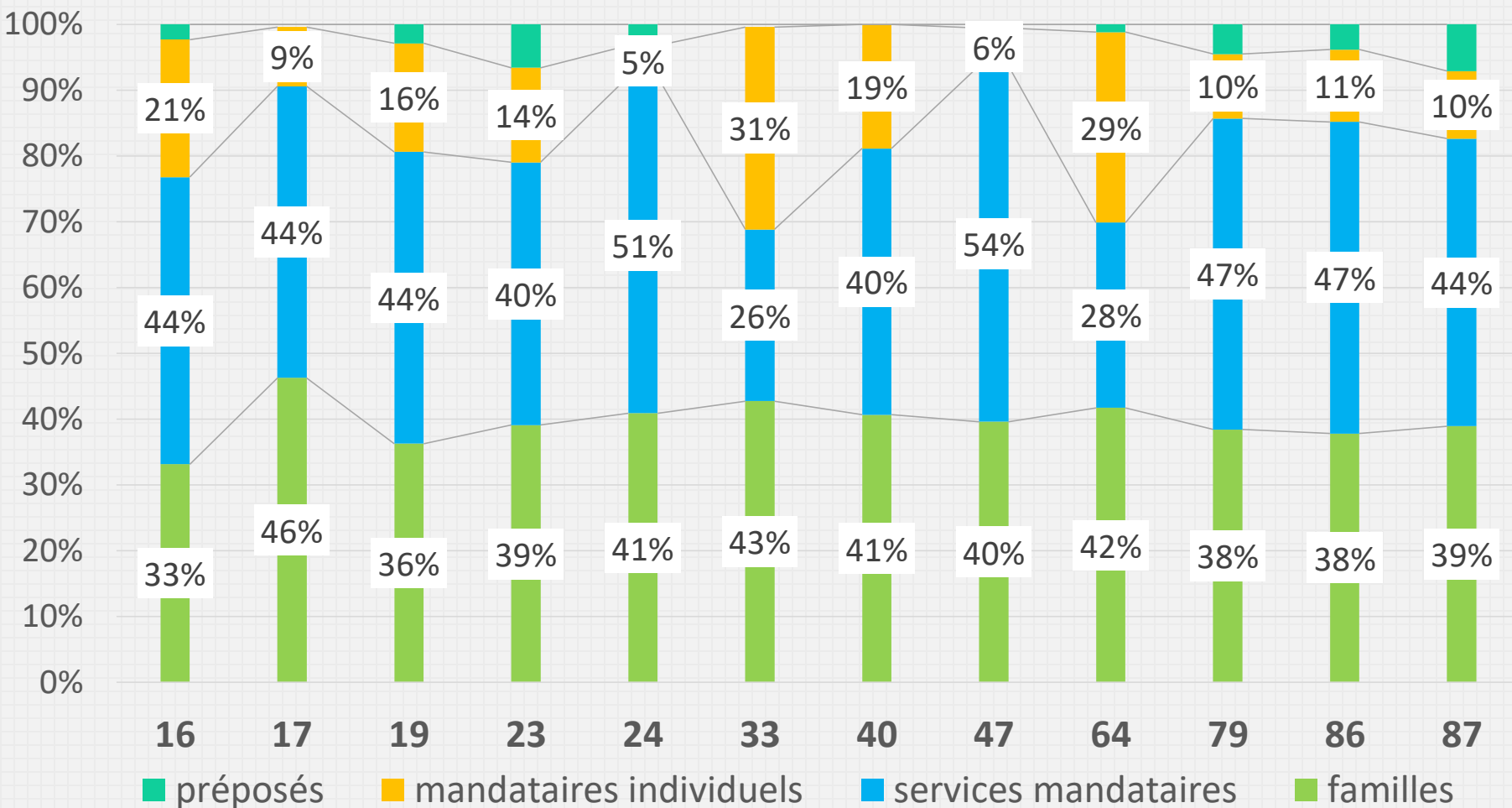
- en baisse par rapport à 2015 (43%)
- un peu inférieure à moyenne nationale (43%)

Mesures habilitation familiale :

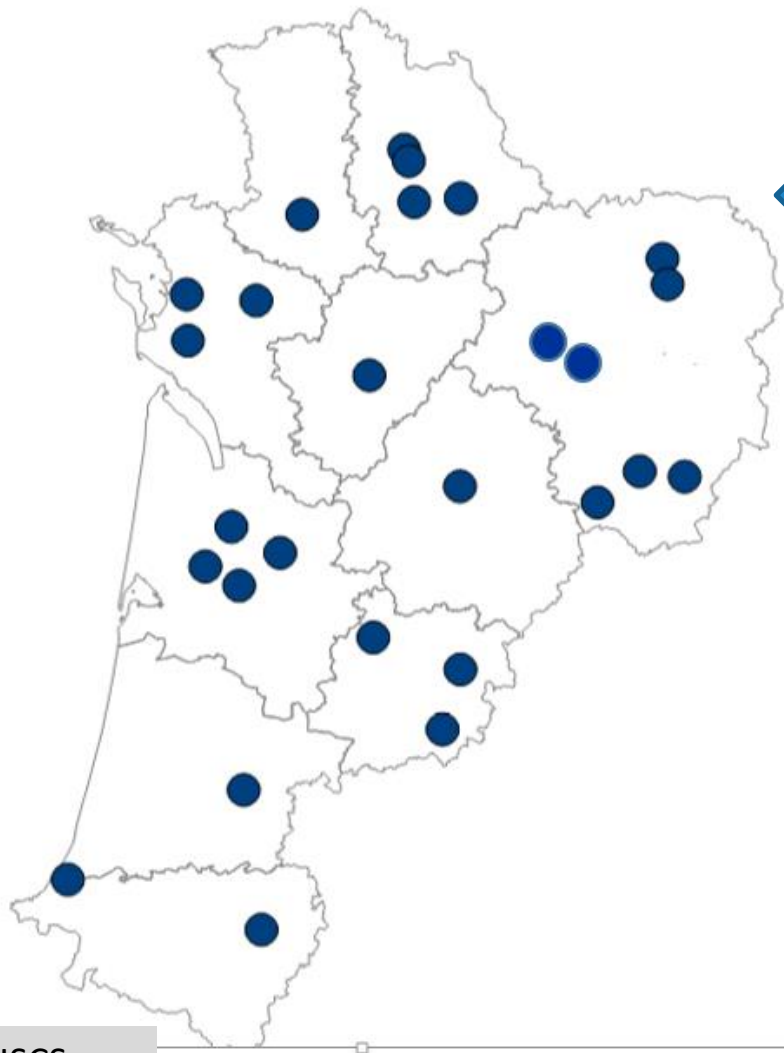
en progression rapide au niveau national =
2016 : 3.500,
2017 : 12.500,
2018 : 17.000

LES MESURES DE PROTECTION

ATTRIBUTION DES NOUVELLES MESURES



INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

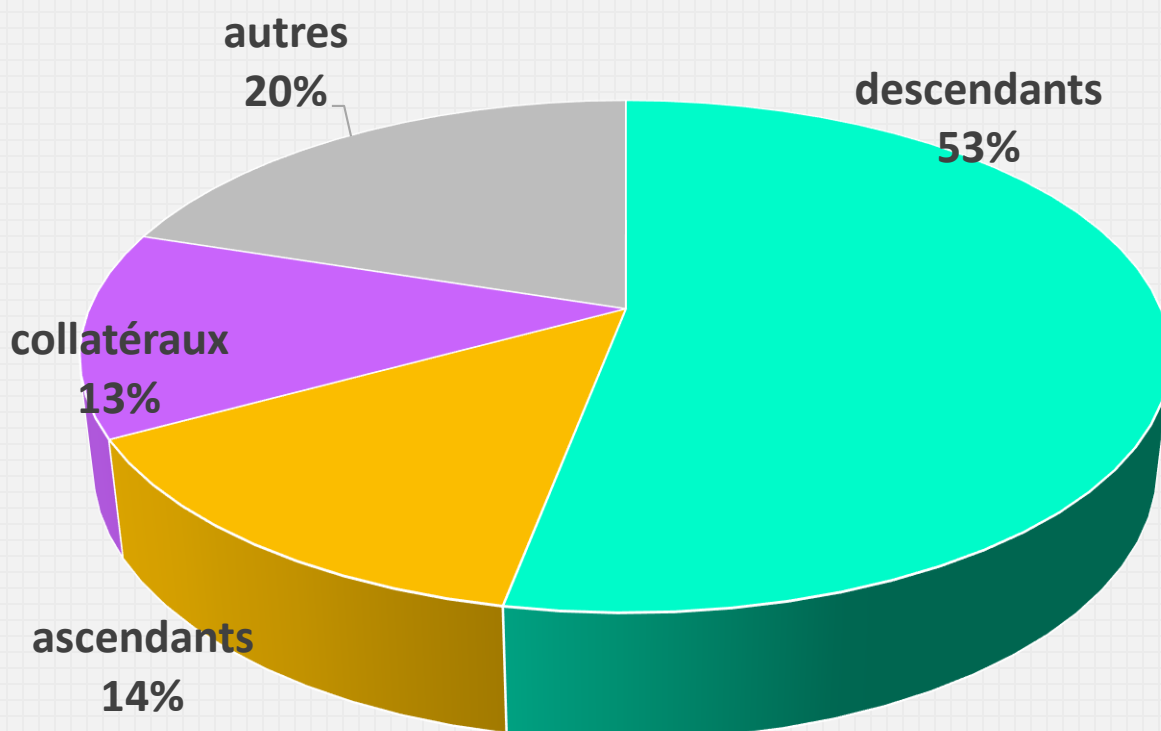


ISTF déployée dans les 12 départements de la région sous forme de 10 services portés par **27 services mandataires** (dans l'ex-Limousin, regroupement des services participant au sein d'une plateforme).

A venir pour la fin d'année 2019 un site national d'information et d'aide pour les tuteurs familiaux « **Protéger un proche** »

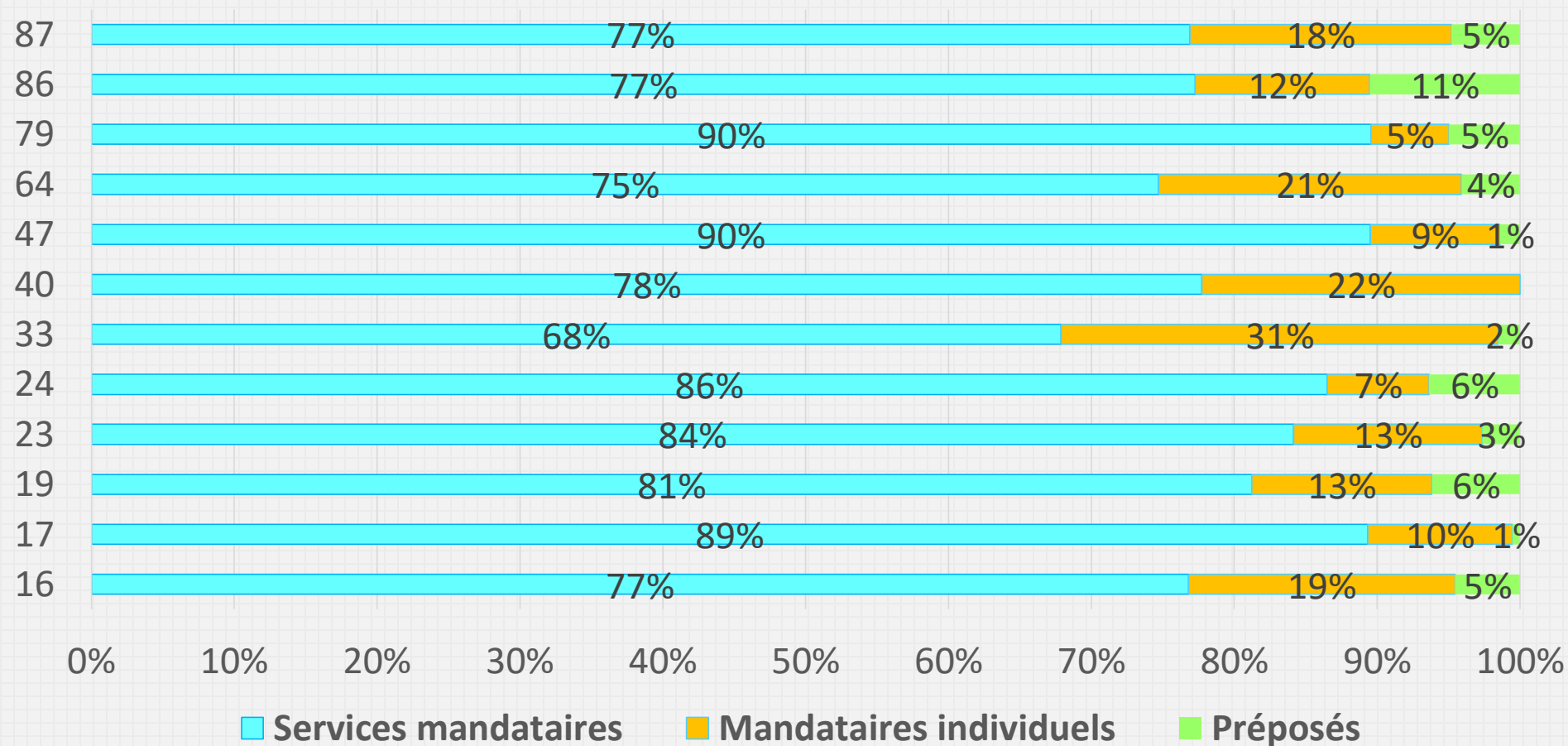
LES MESURES DE PROTECTION

Tutelles familiales : lien avec la personne protégée



- Quand la requête vient de la famille, la mesure lui est attribuée dans 70% des cas.
- Les mandataires professionnels sont plus souvent choisis suite à une saisie du procureur ou lorsque la demande vient du majeur.

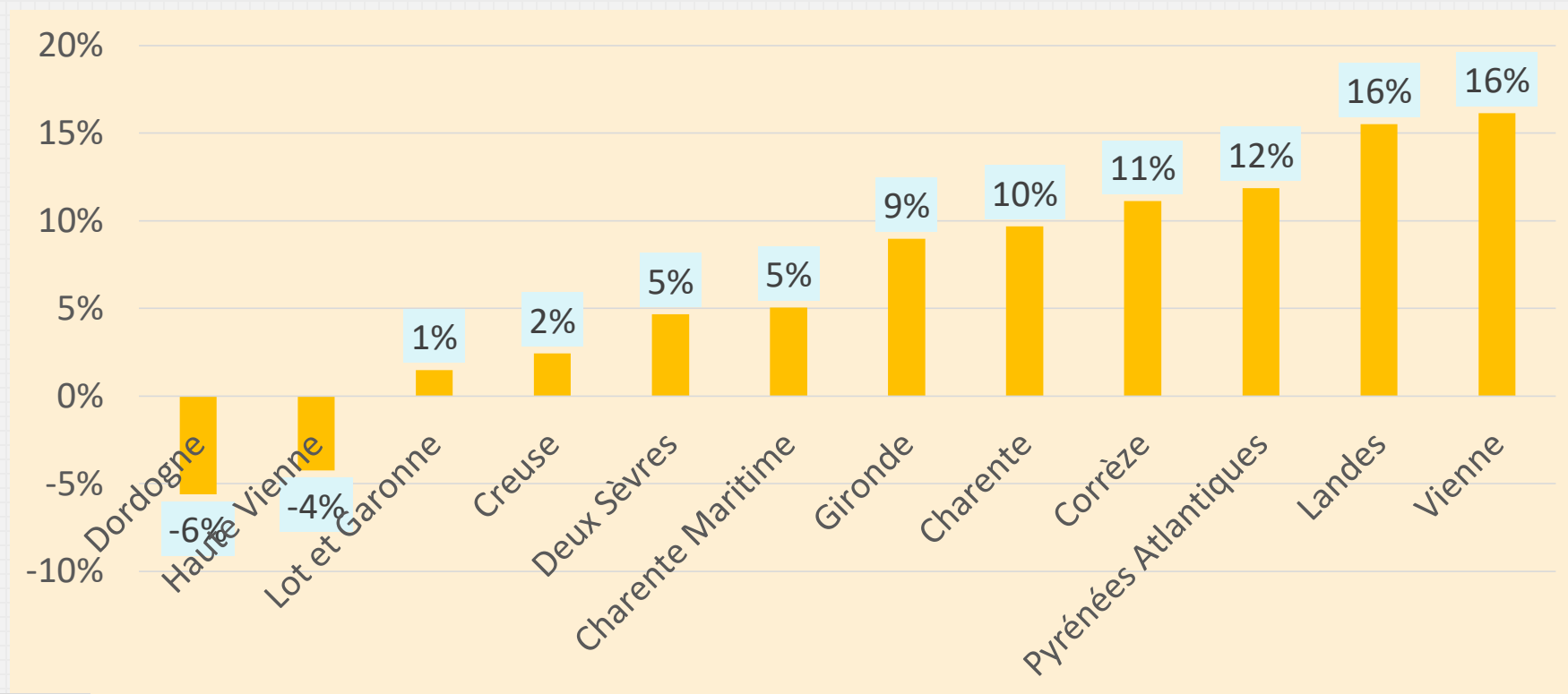
RÉPARTITION DES MESURES GÉRÉES PAR LES PROFESSIONNELS



LES MESURES DE PROTECTION

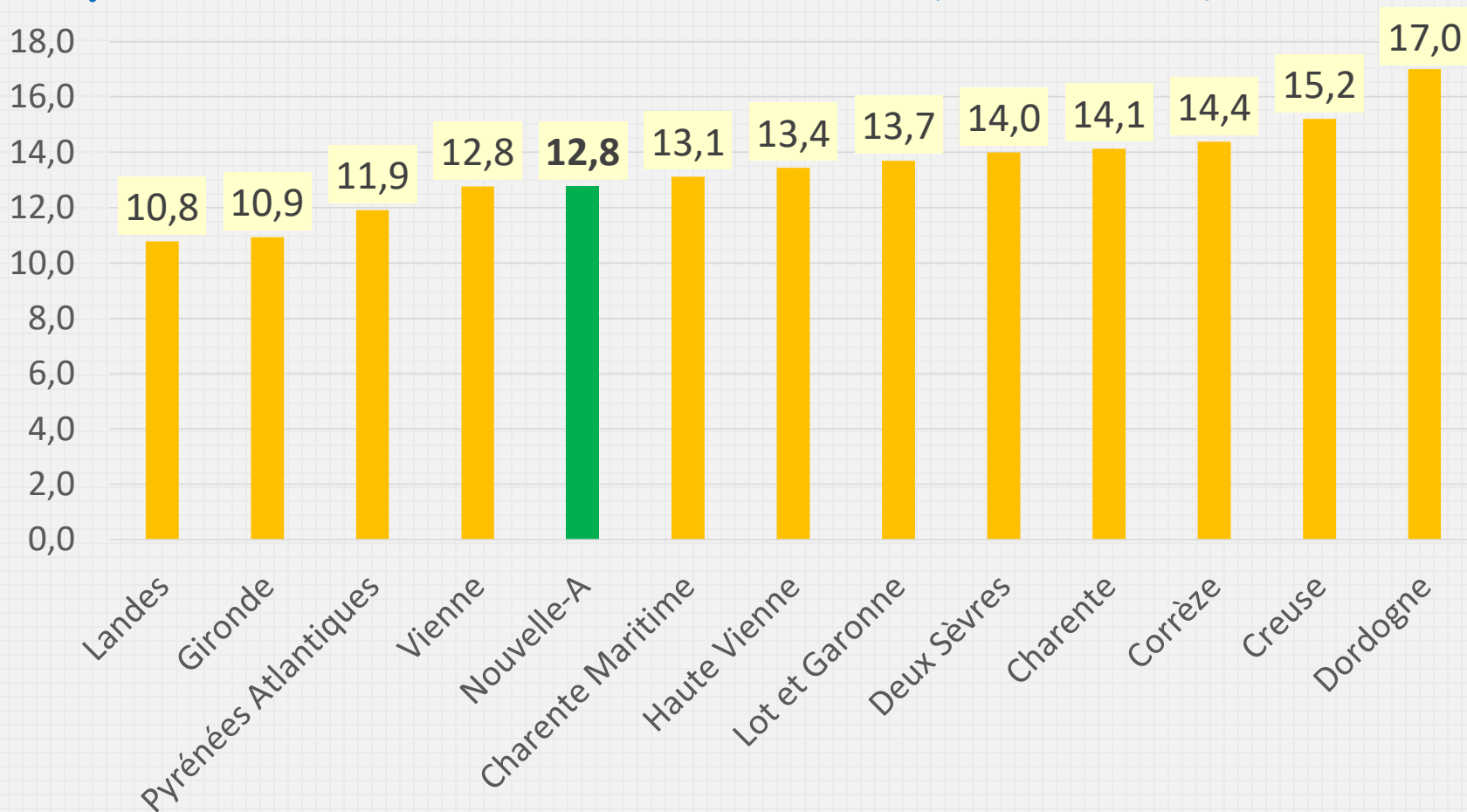
NOMBRE ET ÉVOLUTION

- 2017 : plus de **60.000 mesures suivies** par des professionnels (environ 100.000 personnes protégées en comptant les mesures familiales)
- Evolution en Nouvelle-Aquitaine entre 2015 et 2017 : +6%



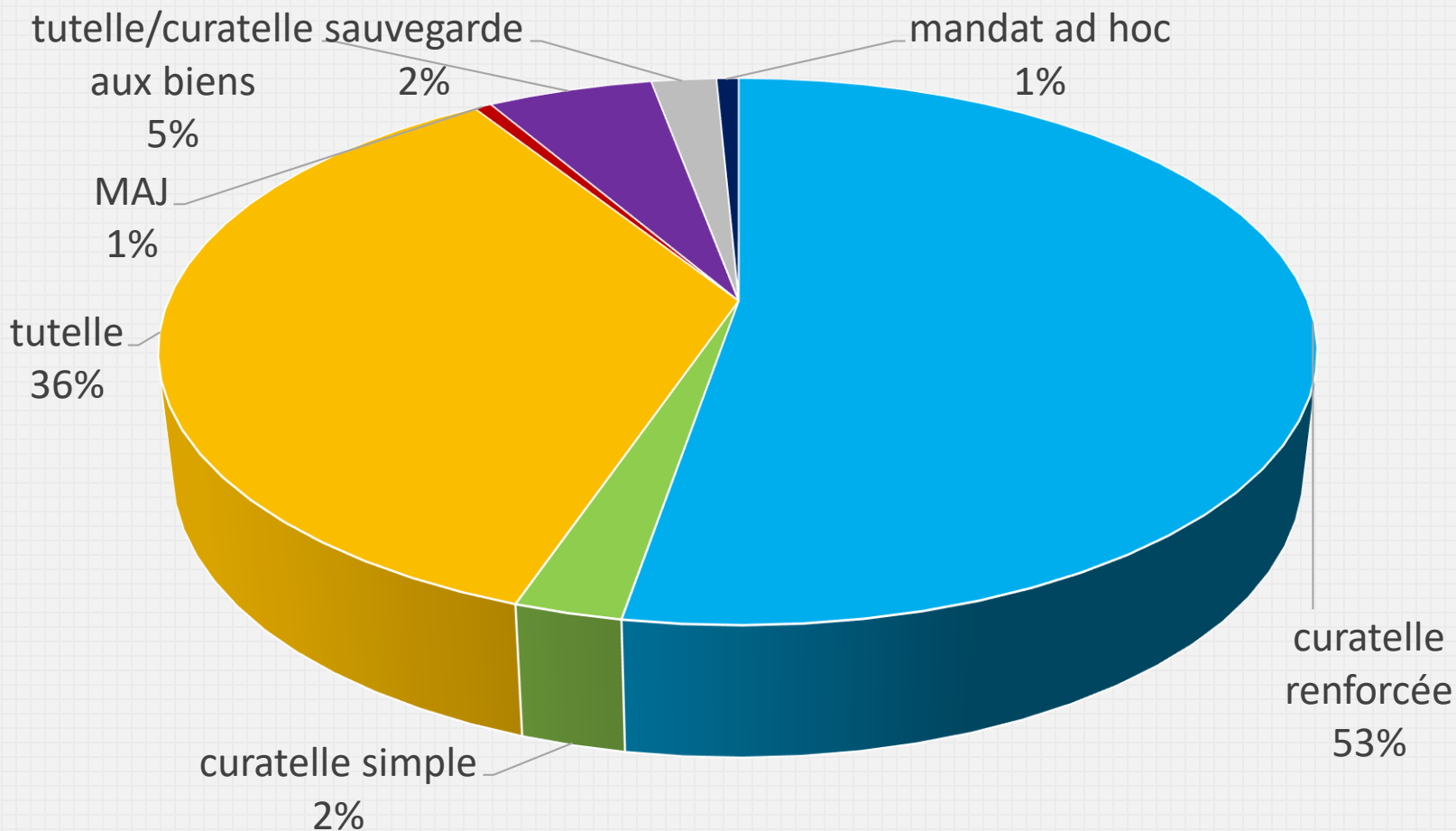
LES MESURES DE PROTECTION

Près de 13 personnes majeures sur 1000 ont une mesure de protection hors tutelles familiales (France < 11)



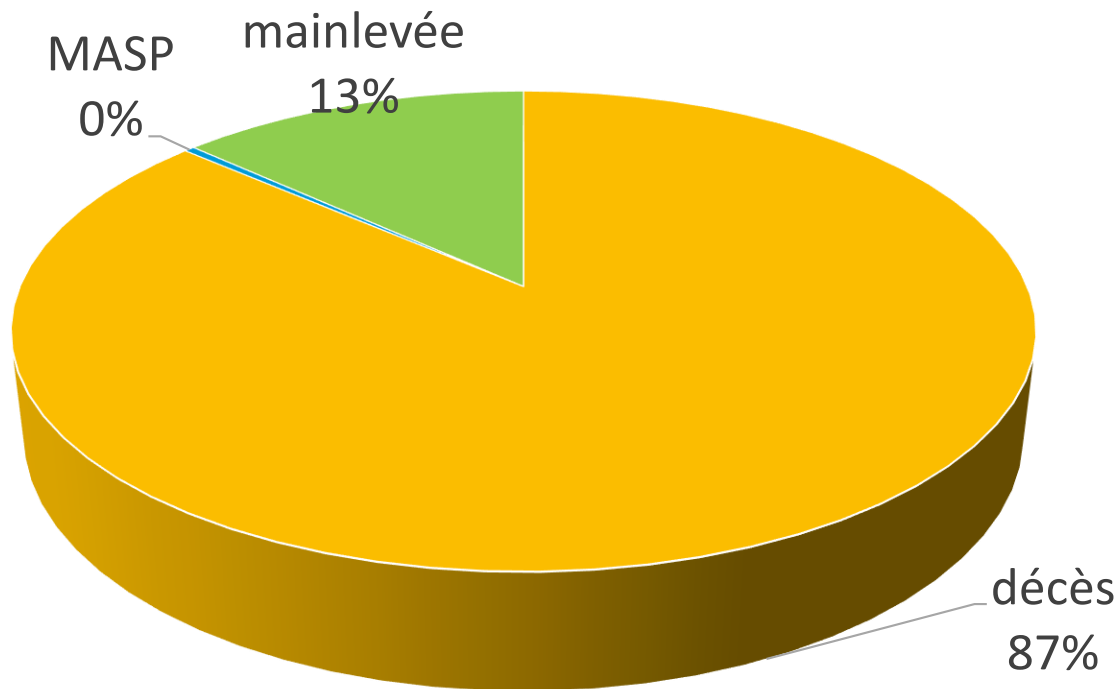
LES MESURES DE PROTECTION POUR ADULTES

NATURE DES MESURES



LES MESURES DE PROTECTION : LES FINS DE MESURES

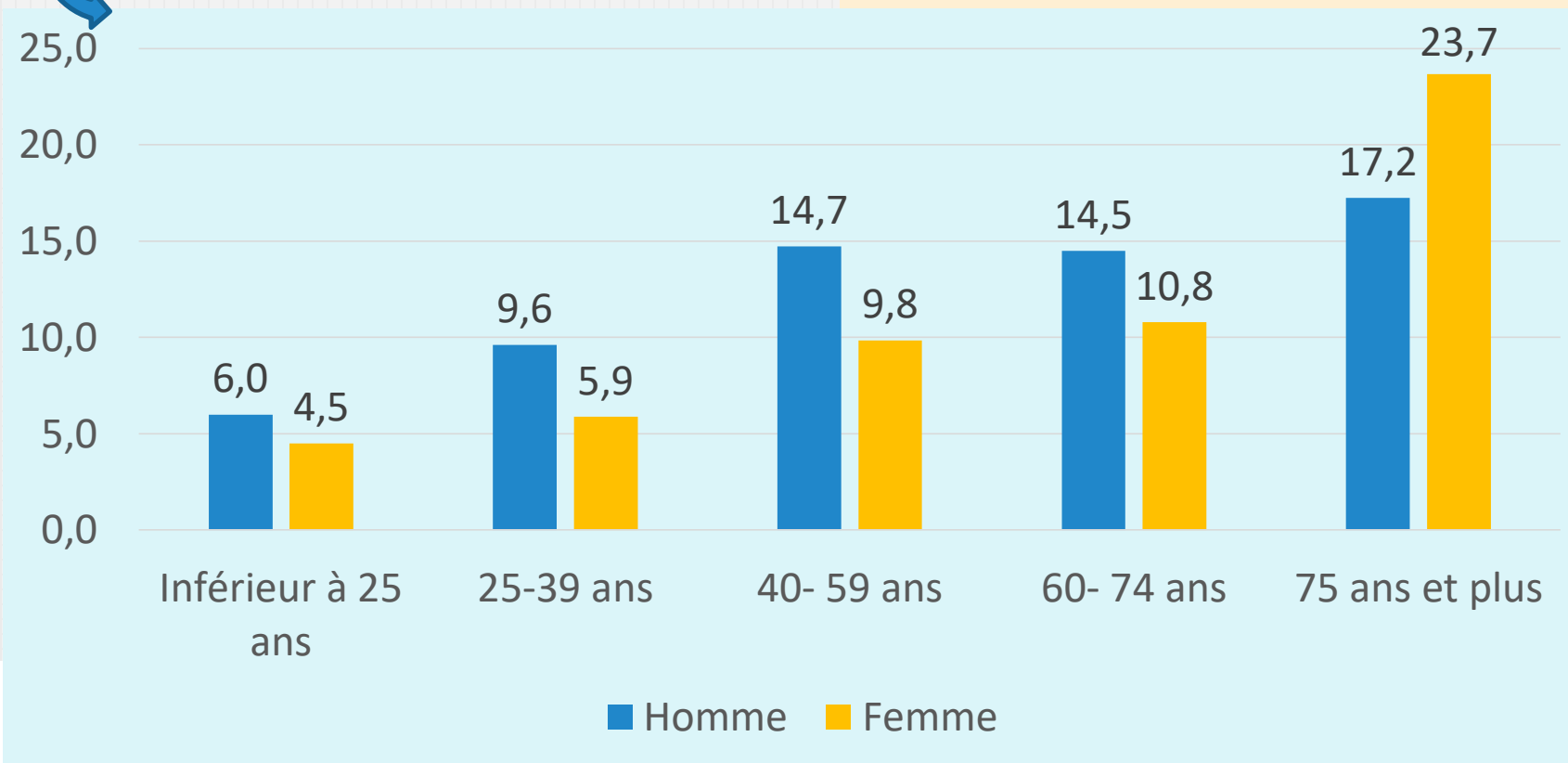
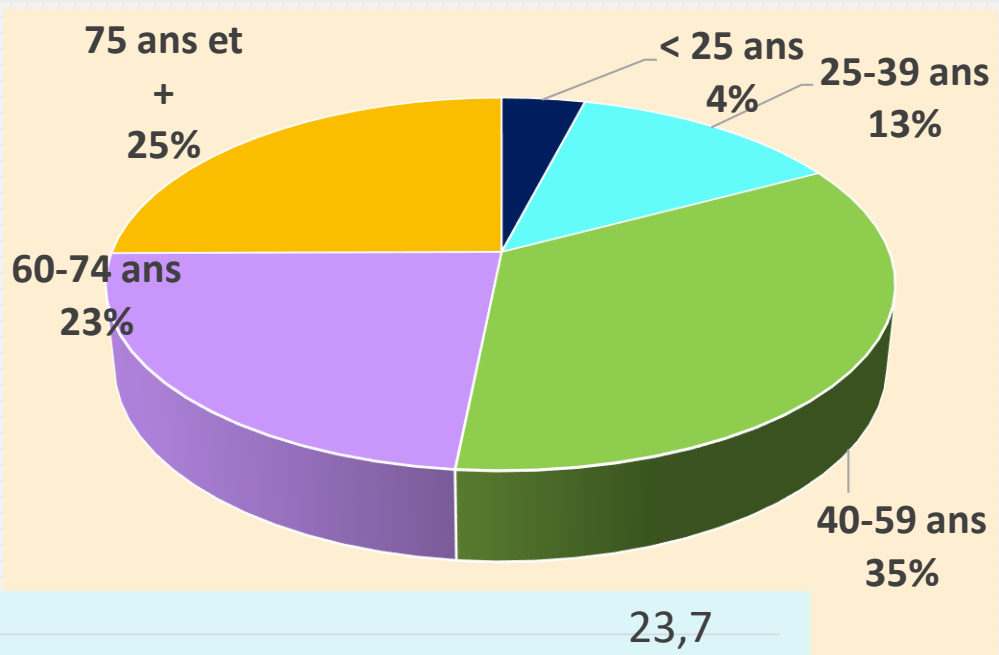
Motif des fins des mesures en 2016 en Nouvelle-Aquitaine



Le décès est de plus en plus fréquemment le motif de fin de mesure : **80% en 2014, 85% en 2015, 87% en 2016**

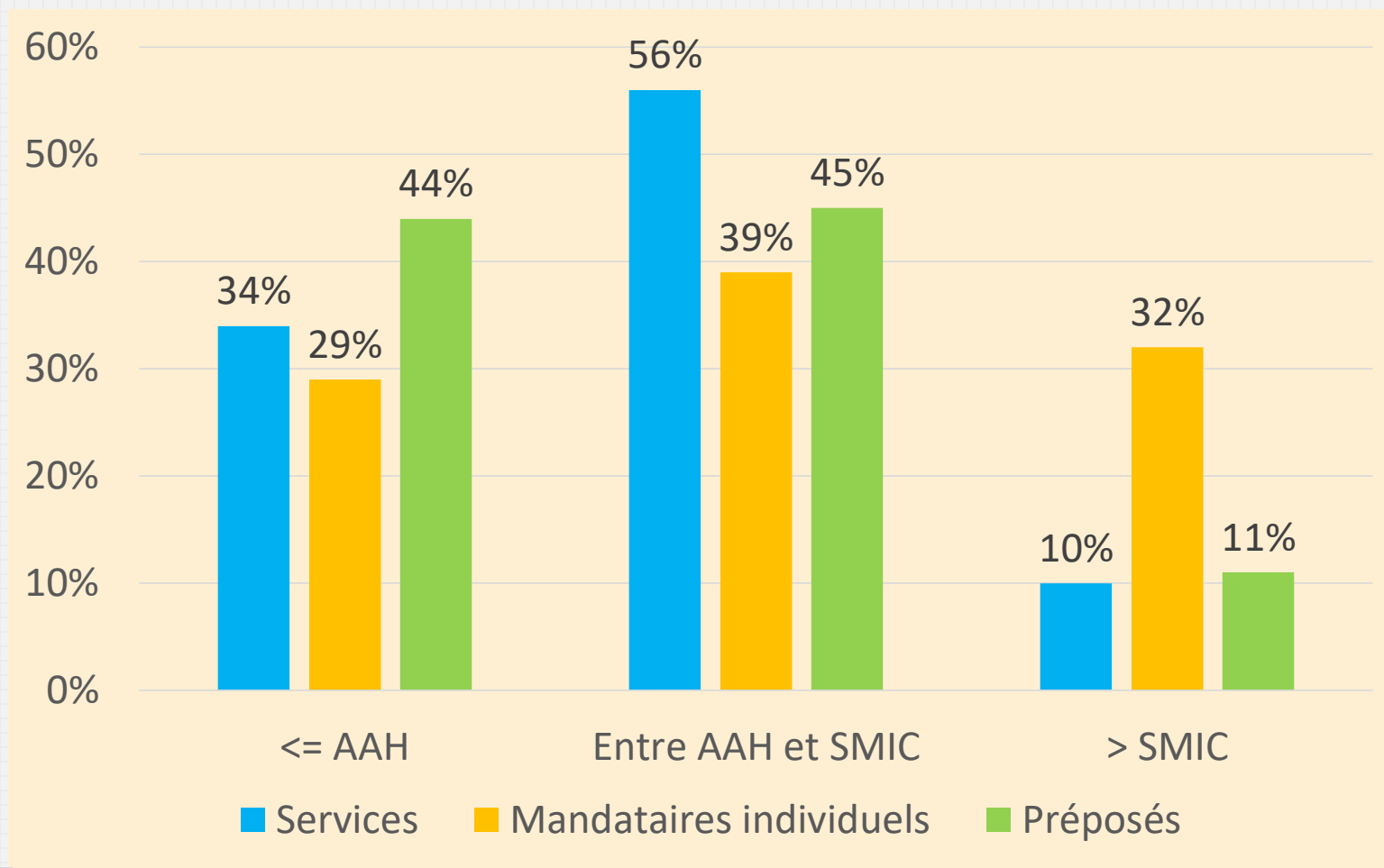
LES PERSONNES PROTÉGÉES : SEXE ET ÂGE

Taux de personnes protégées pour 1000 habitants selon le sexe l'âge

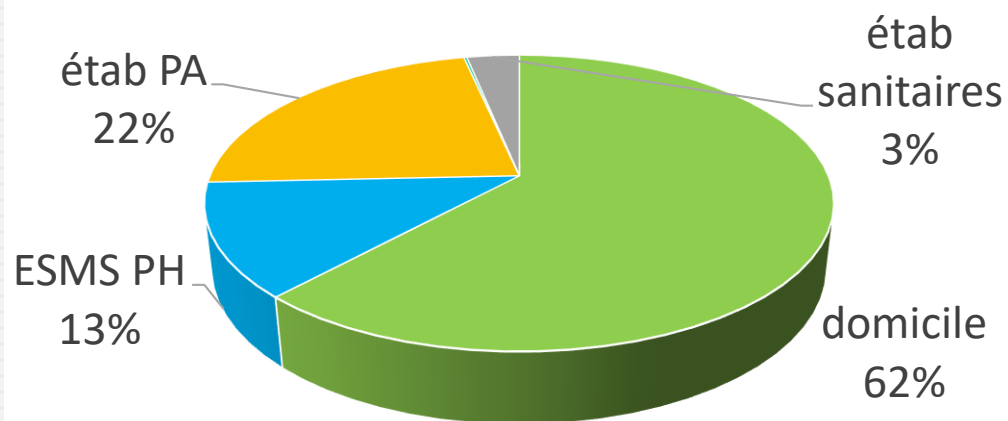


LES PERSONNES PROTÉGÉES : LES RESSOURCES

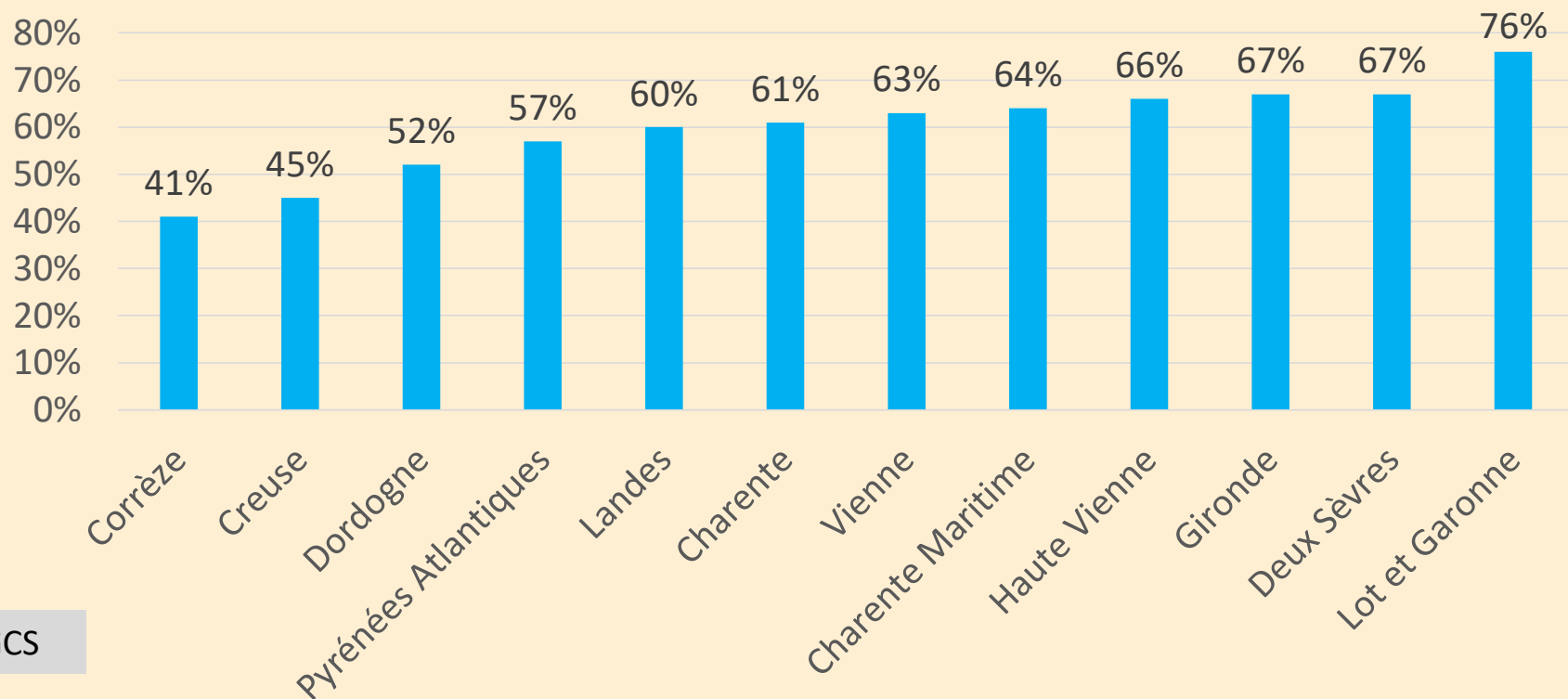
85% des personnes protégées ont des ressources inférieures au SMIC



LES PERSONNES PROTÉGÉES : CADRE DE VIE



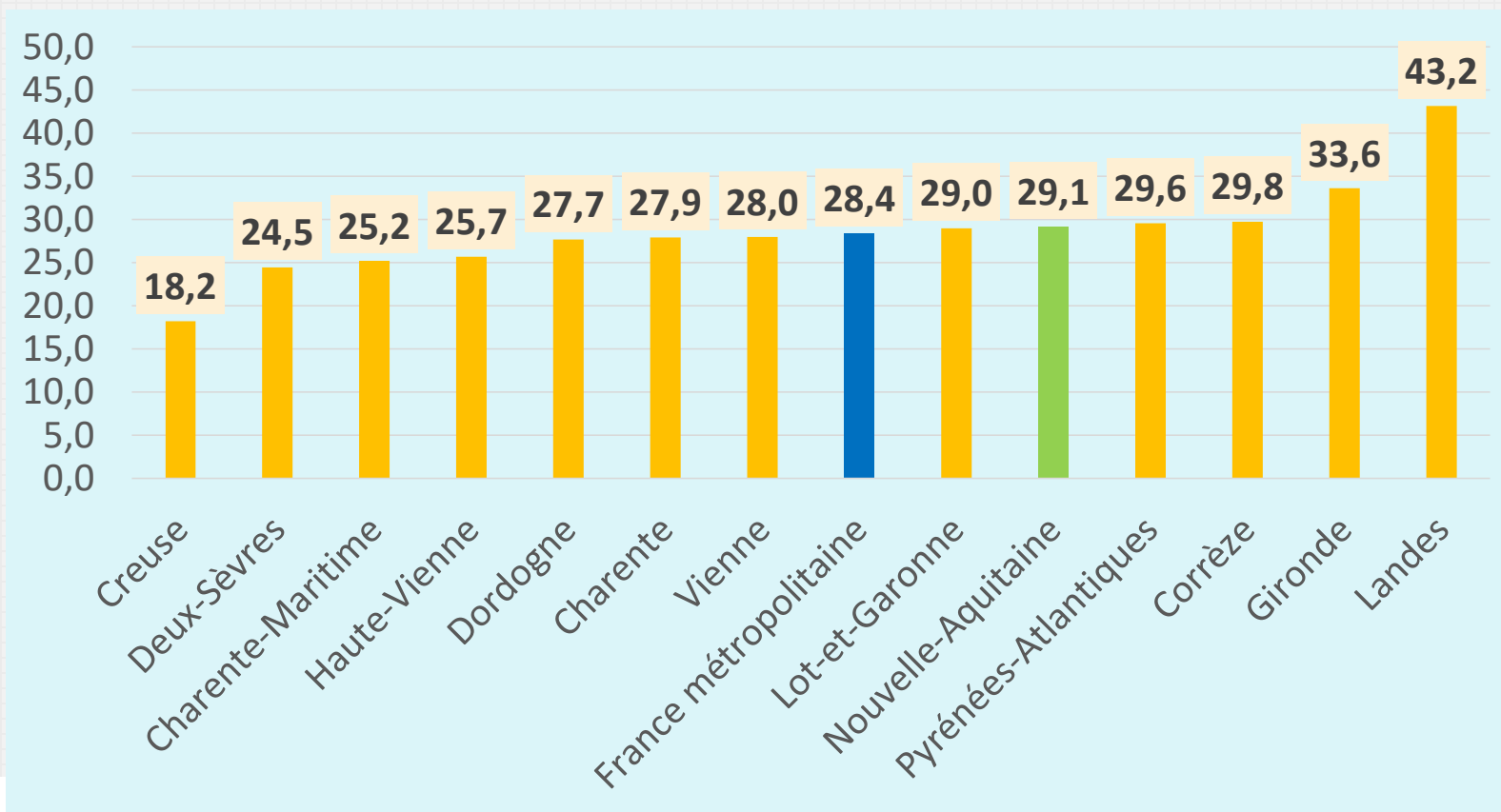
Taux de personnes protégées vivant à domicile



MJAGBF : MESURE JUDICIAIRE D'ACCOMPAGNEMENT À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL

Nombre de MJAGBF stable sur 3 dernières années : **1900** pour toute la région

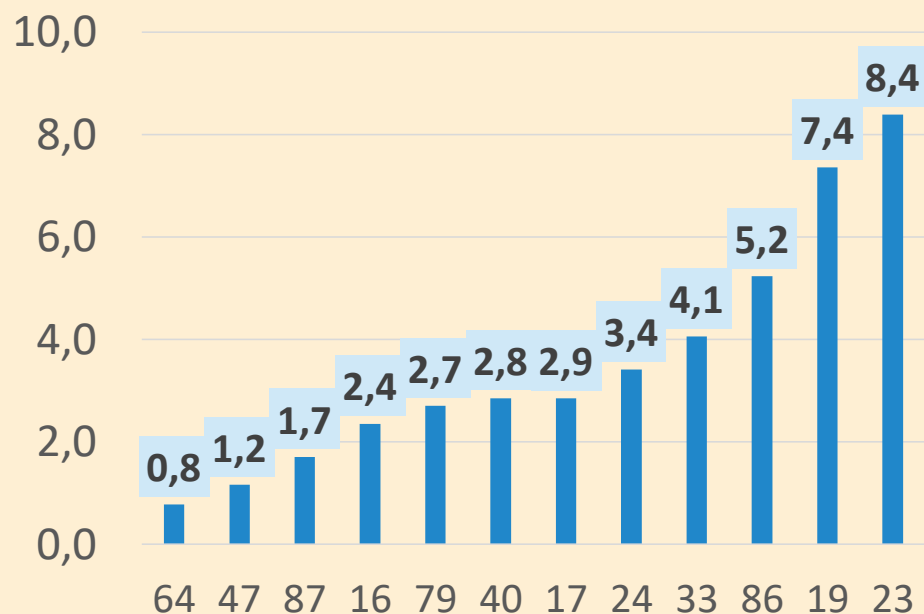
Nombre moyen de MJAGBF par délégué aux prestations familiales



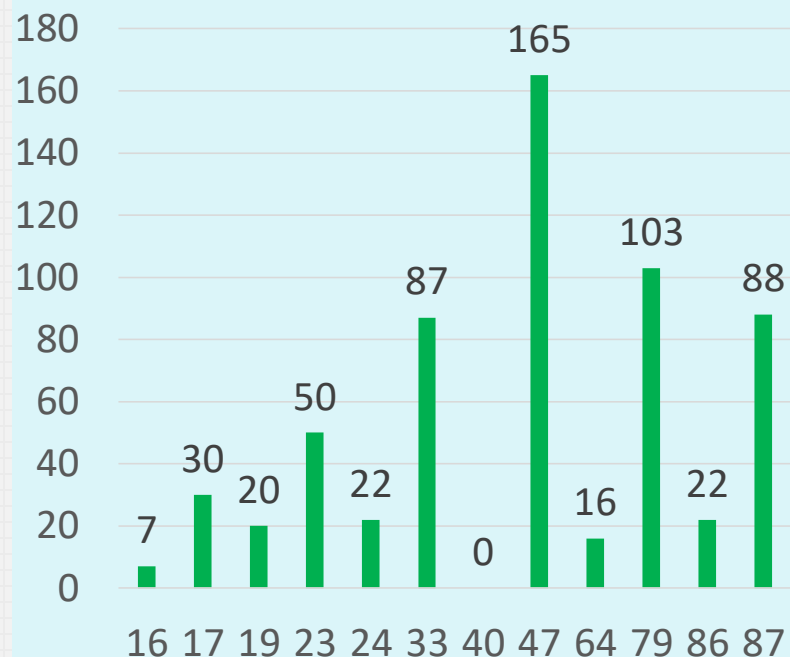
MESURES ADMINISTRATIVES

Autour de **1500 MASP** actives en 2017,
40% de type 2.

En moyenne, **3,2 personnes** pour 10.000
habitants concernées en Nouvelle-Aquitaine



Environ **600 MAESF** en 2017.
Mesures peu mises en œuvre.



LES PROBLÉMATIQUES MAJEURES

Adéquation offre professionnels et besoins de protection majeurs et familles

Accompagnement global personnes protégées : prévention, accès au logement, soins

Partenariats

Place des familles et soutien aux tuteurs familiaux

Formation, outils mis à disposition des professionnels

Autres thématiques

LES PROBLÉMATIQUES MAJEURES

Adéquation offre professionnels et besoins de protection majeurs et familles

- Surcharge des MJPM, ce qui rend l'exercice des mesures moins efficient, délais de réponses augmentés aux demandes des personnes protégées et contacts MJPM/personnes protégées moins fréquents
- Régulation du nombre de mesures par MJPM ?
- Problématique 64 sur équilibre entre services et mandataires individuels : pourquoi nommer de nouveaux MI si quotas des services pas atteints ?
- Délai du prononcé du jugement important et mise en place des mesures très longue : impact sur la complexification/dégradation de la situation, ne permet pas d'anticiper
- Changements répétés de MJPM au cours de la mesure mal vécus par les résidents (ESMS)

LES PROBLÉMATIQUES MAJEURES

Accompagnement global personnes protégées : prévention, accès au logement, soins

- Une connaissance large de la situation de la personne est nécessaire pour des actions et conseils adaptés
- Manque de proximité et d'accompagnement global car surcharge des MJPM (Justice), des acteurs regrettent que l'action du MJPM soit uniquement centrée sur les aspects budgétaires
- Valoriser la personne, ses aptitudes et ses potentialités dans une démarche d'autonomie mais axe pas toujours assez travaillé
- Accès aux soins / suivi médical : attention à renforcer surtout pour les personnes vivant à domicile avec une coordination des SAMSAH ou SSIAD mais offre pas toujours accessible
- Accès au logement : des difficultés/discriminations qui fragilisent les personnes, tensions ++ sur certains secteurs (côte Basque), bailleurs réticents vis-à-vis de publics venant de la psychiatrie, des problèmes de mobilité, des maintiens en hospitalisation par défaut faute de logement... Des solutions à développer : intermédiation locative, habitat inclusif...
- Peu ou pas de prévention sur la nécessité de mesure de protection pour des personnes vulnérables. Lors de l'admission en EHPAD, des situations bloquées administrativement et financièrement dans l'attente d'une nomination d'un MJPM.

LES PROBLÉMATIQUES MAJEURES

Partenariats

- Intérêt dès le début de la mesure de réunir à domicile tous les intervenants déjà en place pour évaluer la situation et convenir d'un plan d'actions (pratique à généraliser)
- Attention particulière à porter au maintien à domicile et l'anticipation des problèmes pouvant à apparaître. Sensibilisation des acteurs communaux et/ou sociaux pour repérer des personnes vulnérables et les informer
- Sorties d'hospitalisation nécessitent réactivité et coordination des intervenants
- Des partenariats qui fonctionnent bien (ex : 64 instance mensuelle situations complexes avec la CAF) mais absence de « référents tutelle » dans services type CAF ou CPAM : obstacle à la rapidité/opérationnalité des démarches
- Parfois, désinvestissement des acteurs du logement, du social quand une mesure est mise en place, ce qui alourdit les tâches du MJPM qui n'a pour vocation à se substituer à eux
- Pour favoriser la transversalité : intégrer dans le schéma MJPM/DPF les professionnels du social, de la santé et du logement
- Nécessité d'une meilleure connaissance du métier et des contours du mandat

LES PROBLÉMATIQUES MAJEURES

Place des familles et soutien aux tuteurs familiaux

- Contexte législatif (loi 23/03/2019) : augmentation attendue de l'habilitation familiale et des co-mesures (familles + professionnels)
- Place de la famille à valoriser (si présente), levier pour prévenir l'isolement/repli des personnes protégées. Mesure de protection confiée à un professionnel ne doit pas signifier : exclusion de la famille. Proches = partenaires utiles pour les MJPM pour évaluer les situations et les décisions.
- Mieux reconnaître les familles dans leur capacité d'expertise, notamment pour le handicap psychique (Ex : comment monter un dossier de demandes d'AAH)
- Besoins d'accompagnement des familles à renforcer en amont (conseils sur nécessité ou pas d'une mesure) et en aval des mesures
- A poursuivre : formation/conseils type ISTF. Bien clarifier le périmètre et les responsabilités en cas de mesure partagée familles/MJPM. Rendre plus lisible l'offre à l'attention des familles (qui ignorent parfois le soutien qui peut leur être apporté)

LES PROBLÉMATIQUES MAJEURES

Formation, outils mis à disposition des professionnels

- Renforcer la connaissance des publics et des pathologies, en particulier troubles psychiatriques
- Nécessité d'une supervision/analyse des pratiques, pour aider les MJPM à mieux gérer certaines situations de plus en plus complexes et à maintenir la distance nécessaire
- Utilité des rencontres régulières entre MJPM, évocation de problématiques, échange de pratiques, accès à une expertise
- Diffusion de connaissance sur les outils : tablettes, logiciels / interface entre logiciels (logiciel métier MJPM et logiciel comptabilité), gestion électronique des documents et sur des méthodes d'intervention : inclusion, développement du pouvoir d'agir

LES PROBLÉMATIQUES MAJEURES

Autres thématiques, observations ou attentes

- **Colloque sur la fonction de MJPM** : compétences attendues, conditions et cadre de l'intervention, postures au regard de la vulnérabilité de la personne, mobilisation du consentement, nouvelles responsabilités dans le cadre de la loi sur la réforme de la Justice
- **Animation territoriale** : Mettre en place des réunions annuelles d'information et d'échange pilotées par la DDCS associant tous les services et MJPM du département